



HAL
open science

La structuration de la recherche en sciences humaines et sociales

François Weill, Chantal Cases

► **To cite this version:**

François Weill, Chantal Cases. La structuration de la recherche en sciences humaines et sociales : Rapport du groupe Structuration de l'alliance Athéna. [Rapport de recherche] alliance Athéna. 2012. hal-03148539

HAL Id: hal-03148539

<https://hal.science/hal-03148539>

Submitted on 8 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

La structuration de la recherche en sciences humaines et sociales

Rapport du groupe Structuration
de l'Alliance *Athena*

François Weil (EHESS) Chantal Cases (INED)

Octobre 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ELEMENTS DE CADRAGE	5
I. L'INSHS ET LES UMR	11
I.1. LES UMR : DU LABEL A LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE CONCERTEE	12
I.2. VERS UNE HAUSSE DE L'ACCUEIL EN DELEGATION ?.....	13
I.3. LA NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE COORDINATION.....	14
II. LES MSH : UN MAILLAGE DU TERRITOIRE CONSTITUE DE STRUCTURES DIVERSIFIEES DANS LEURS STATUTS ET LEURS CHOIX SCIENTIFIQUES	15
II.1. UNE CONTRIBUTION EQUILIBREE DU CNRS ET DES UNIVERSITES.....	15
II.2. LE RESEAU NATIONAL DES MSH : ANIMATION ET LABELLISATION	17
II.3. LES ENJEUX DES MSH DANS L'UNIVERSITE POST LRU	18
III. LES RESEAUX	21
III.1. L'ACTION DES RESEAUX EST INDEPENDANTE DE LEURS FORMES.	21
III.2. LA NATURE DES ALLIANCES ET DES OBJECTIFS PERMET DE DISTINGUER TROIS GRANDS TYPES DE RESEAUX.....	22
IV. L'INTERFACE SHS/AUTRES DOMAINES DISCIPLINAIRES : L'EXEMPLE DES SCIENCES MEDICALES ET DE LA VIE	26
IV.1. UNE INTERFACE COMPLEXE EN TERMES DE STRUCTURES IMPLIQUEES ET DE PROJETS	26
IV.2. DES THEMATIQUES PRIVILEGIEES POUR STIMULER ET DEVELOPPER LES ECHANGES DISCIPLINAIRES SHS / SDV ET LE ROLE D'INTERFACE ?	29
V. UNE INTERVENTION DE L'ETAT PROFONDEMENT REORIENTEE VERS LE PILOTAGE STRATEGIQUE	31
V.1. L'ANR, NOUVEL OPERATEUR CLEF DE LA RECHERCHE PUBLIQUE.....	31
V.2. PREMIER BILAN DES PROGRAMMES ANR EN SHS DEPUIS 2005.....	31
V.3. UNE LARGE REPARTITION DES FINANCEMENTS.....	34
V.4. UNE RECHERCHE EN RESEAU	35
V.5. UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS RESTENT CEPENDANT POSEES	36
V.6. LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR.....	37
VI. CONCLUSION	41
VII. ANNEXES	47
VII.1. LISTE DES PARTICIPANTS	47
VII.2. REPARTITION DES PRES ET DES MSH SUR LE TERRITOIRE	48
VII.3. LES MSH EN 2012	50
VIII. BIBLIOGRAPHIE	53

INTRODUCTION

ATHENA, l'Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales, a été officiellement créée le 22 juin 2010. Elle regroupe quatre acteurs clés de la recherche française dans ce domaine : le Centre national de recherche scientifique (CNRS), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), la Conférence des présidents d'université (CPU), l'Institut national des études démographiques (INED), ainsi que des représentants des autres alliances. Alain Fuchs, président du CNRS, en a assuré la présidence pour les deux premières années.

L'Alliance a pour missions de :

- concevoir les moyens de consolider les dispositifs d'accueil de la qualité scientifique (Institut Universitaire de France, chaires d'excellence, Instituts d'Etudes Avancées, Maisons des Sciences de l'Homme etc.),
- faire des propositions pour développer les interfaces et les coopérations entre les acteurs de la recherche en matière d'infrastructures de recherche et grands équipements (bibliothèques, numérisation),
- définir des stratégies pour la diffusion et l'internationalisation des SHS (Ecoles françaises à l'étranger, réseau des Instituts français de Recherche à l'Etranger, etc.),
- aider à la programmation de la recherche à moyen et long terme et participer à la veille et la prospective scientifique.

L'Alliance doit permettre de mettre en cohérence les stratégies de recherche des universités et des établissements d'enseignement supérieur et celle des organismes de recherche, telle celle du CNRS, qui joue un rôle structurant pour la recherche, en particulier par l'intermédiaire de l'InSHS.

L'Alliance ATHENA répond explicitement aux besoins exprimés dans la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation. Sa mission fut largement dessinée par le rapport du Conseil pour le Développement des Humanités et Sciences Sociales, remis au ministre par Marie-Claude Maurel en 2010 :

« C'est dans le cadre de l'Alliance des SHS que pourra être poursuivie la réflexion sur la cohérence d'ensemble du dispositif institutionnel dans la nouvelle configuration des universités et des organismes de recherche. Au-delà de la conception guidant l'architecture de ce dispositif, la question se pose du partage des fonctions (de pilotage, de programmation et de prospective) entre ses diverses composantes et de leur mode de coordination.

« Le CDHSS recommande en particulier qu'un bilan du rôle des Maisons des Sciences de l'Homme en matière de structuration de la recherche en SHS soit entrepris. Le CDHSS propose de faire évoluer le réseau et ses missions.

« Il entrera dans le champ de compétences de l'Alliance de contribuer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le domaine des Humanités et Sciences sociales, de concevoir les moyens de consolider les

dispositifs d'accueil de la qualité scientifique (IUF, chaires d'excellence, IEA, MSH etc.), de faire des propositions pour développer les interfaces et les coopérations entre les acteurs de la recherche. »

Dans le cadre d'une Alliance sur les sciences humaines et sociales, ensemble disciplinaire que l'on dit souvent insuffisamment organisé tant la tradition du travail individuel est ancrée, les opérateurs pertinents du domaine ont en particulier à réfléchir sur les questions de structuration des SHS. On peut observer cette structuration et ses effets à divers niveaux : les personnes, les projets, les équipes, les institutions, et les réseaux.

Pour ce faire, l'Alliance a mis en place un groupe « structuration des sciences de l'homme et de la société (SHS) », qui devait plus particulièrement travailler sur les questions suivantes :

- Mécanismes institutionnels de la concertation entre les acteurs pertinents pour la structuration de la recherche en SHS,
- Interfaces de la recherche SHS (SDV Sciences de la vie, Maths/STIC technologie de l'information et de la communication, Sciences de la terre,...),
- Emploi scientifique SHS (gestion de l'emploi et des carrières par les opérateurs concernés) ;
- Politique des réseaux de recherche (en France, à l'échelle européenne, à l'échelle internationale),
- Rôle des MSH sur les sites (rapports avec la gouvernance de chaque site), à l'échelle nationale et internationale.

D'autres groupes de travail ont été lancés en 2011, notamment sur les questions d'internationalisation, d'innovation et de liens avec les entreprises, d'indicateurs. Tous s'inscrivent dans un contexte de profond renouvellement du système de recherche et d'enseignement supérieur. Leurs thématiques se recoupent partiellement. C'est pourquoi le groupe « structuration » n'a pas évoqué ce qui relevait plus spécialement des autres groupes, par exemple les Instituts d'Etudes Avancées ou les UMIFRE¹ qui concernent directement la thématique de l'internationalisation. Il n'a qu'évoqué dans ses grandes lignes les interfaces avec d'autres grandes disciplines, en prenant l'exemple de l'interface SHS-Santé, thème sur lequel un groupe spécifique a été créé par la suite. Il n'a à ce jour pas traité la question de la gestion de l'emploi scientifique et des carrières, qui devrait sans doute relever d'un travail ultérieur. Par contre, au fil de l'examen des différents thèmes, il s'est emparé de la question d'équilibre entre une polarisation inéluctable du système de recherche et d'enseignement supérieur et le principe de développement partagé dont les universités implantées sur l'ensemble du territoire sont porteuses.

¹ Les UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger) résultent d'un partenariat entre le CNRS et le ministère des Affaires étrangères et européennes français.

ELEMENTS DE CADRAGE

Le secteur de la recherche en SHS étant vaste et en plein bouleversement, le groupe de travail a naturellement été conduit à dresser des états des lieux, avant que des propositions puissent être envisagées.

Les SHS sont fortement organisées, sur plusieurs plans. Sur le plan disciplinaire d'abord, avec dans le même temps le souci de développer une culture de l'interdisciplinarité. Sur le plan territorial également, avec une couverture de l'ensemble du territoire autour de pôles bien identifiés, parmi lesquels l'Ile-de-France tient de loin le rôle principal. On constate ainsi que 42.5% des publiants « sciences sociales » et 40.5% en « sciences humaines » sont en Ile-de-France, de même le CNRS recense en Ile de France près de la moitié des chercheurs et ITA de son institut SHS. Sur le plan institutionnel enfin, la bi-partition entre la recherche universitaire d'une part, et les organismes d'autre part, s'accompagne de diverses formes de partenariat. Il faut noter que l'équilibre entre enseignants-chercheurs et chercheurs est bien différent en SHS en comparaison des autres disciplines : les enseignants-chercheurs y sont près de quatre fois plus nombreux que les chercheurs, alors que ces proportions sont pratiquement égales hors SHS (voir tableau ci-dessous).

La multi-appartenance des unités de recherche, la diversité des statuts et celle des catégories pour classer les disciplines² compliquent le recensement des chercheurs en SHS. Un tel recensement, comme on le verra plus loin, est plus difficile encore lorsqu'on souhaite évaluer le poids des MSH dans la recherche. On peut néanmoins avoir à l'esprit les ordres de grandeur suivants :

Effectifs de la recherche publique :

	Enseignants-chercheurs (2007, OST)		Chercheurs (2007, OST)		Doctorants (2009, MESR)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SHS	22 692	34.8	6 032	9.2	36 628	56	65 352	100
Hors-SHS	38 062	37.3	35 313	34.5	28 791	28.2	102 166	100
Total	60 754	36.3	41 345	24.7	65 419	39	167 518	100
<i>Part des SHS/total</i>		<i>37.4</i>		<i>14.6</i>		<i>56</i>		<i>39</i>

Chercheurs et enseignants-chercheurs : *Indicateurs de science et de technologie*, OST, édition 2010

Doctorants : *Repères et références statistiques*, MESR, 2009

² La création d'une nomenclature commune permet depuis peu une meilleure comparaison entre les effectifs des EPST et des Universités. Demeurent deux grandes sources d'imprécision : le nombre de chercheurs contractuels et celui des personnels de recherche, ingénieurs et techniciens qui participent pleinement aux travaux de recherche.

En 40 ans, le nombre d'étudiants, tout comme celui des enseignants, a très fortement augmenté dans les filières SHS de l'université. Depuis 1970, le nombre d'enseignants-chercheurs en SHS augmente beaucoup plus rapidement que dans les autres secteurs scientifiques ; en effet les SHS attirent comparativement plus d'étudiants : +60% entre 1970 et 2001 (contre +30% dans les autres disciplines). La hausse du nombre d'enseignants-chercheurs se poursuit dans la décennie 2000, quoique moins fortement. Ainsi pour la période 1999-2010, en moyenne l'augmentation est de +13.8%, mais en « lettres et sciences humaines » elle monte à +21.2%, et même à +33.4% en « droit-sciences po-économie-gestion »³.

Le poids des SHS est différent selon les cycles : « La prédominance des sciences humaines et sociales est forte en licence et master avec respectivement 78,8 % et 78,1 % des inscrits, moindre en doctorat avec 56,4 % des inscrits » (OST, 2008). Toutefois, la part des doctorants dans l'ensemble des forces de recherche demeure bien supérieur en SHS, ce qui influe directement sur la formation et l'encadrement doctoraux : en SHS les doctorants sont plus nombreux que les enseignants-chercheurs (+60%), tandis qu'ils sont moins nombreux dans les autres champs disciplinaires (-25%) où les conditions d'inscription sont généralement liées à l'existence d'un financement⁴ et les durées de thèses sont souvent plus courtes. Parmi les doctorants inscrits en 2010-2011, environ 20% le sont dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion, et 36 % dans les autres disciplines SHS ; et les 44% restants relèvent des sciences de la vie et de la matière⁵. Malgré l'importance de ces effectifs les surfaces allouées aux SHS dans les universités n'ont pas augmenté en conséquence ; en 2006 seulement 10% des espaces alloués aux enseignants-chercheurs étaient occupés par les SHS (Hantrais, 2006).

Ces données de cadrage fixent la toile de fond de notre réflexion : les SHS se caractérisent par un rôle important des universités et plus généralement des missions d'enseignement, un appui plus modeste des organismes de recherche et une forte dispersion sur le territoire national en lien avec les besoins de l'enseignement supérieur.

Ce diagnostic des difficultés des SHS n'est pas nouveau. Depuis une décennie de nombreux rapports et études ont été produits au fil des changements du paysage de la recherche, fournissant un matériau riche en propositions. Un regard rétrospectif sur les préconisations du Conseil national du développement des sciences humaines et sociale CNDSHS de 1999, (couramment appelé Rapport Supiot, du nom de son président), réactualisé en 2001, permet de faire état de la constance des analyses et la pertinence des propositions.

³ MESR, Note d'information, n°11.06, mai 2011.

⁴ Contrairement aux SHS où les doctorants sont moins nombreux en proportion à bénéficier d'un financement.

⁵ MESR, Note d'information, 11.06, mai 2011.

Les propositions du rapport Supiot, 12 ans après⁶

1/ L'une des propositions « phares » du rapport du CNDSHS était le développement des MSH. De façon synthétique, voici quelles étaient les recommandations et ce que nous pouvons dire de leur réalisation

Propositions	Mise en œuvre
Développer leur rôle central accueil post-doc et jeunes chercheurs	très partiellement réalisé, faute d'espaces dédiés
Pas de provincialisme, viser la visibilité internationale	inégalement réalisé
Eviter l'empilement institutionnel	Non réalisé, le « mille-feuilles » s'est épaissi en général mais les MSH n'en sont pas la cause.
Rôle de pépinière	Les MSH sont de plus en plus un lieu expérimental où se développent de nouvelles perspectives d'alliances dans le cadre de projets de recherche partenariaux.
Créer un statut des MSH	Une convergence se dessine autour des formules d'organisation et de formes administratives les plus adaptées (principalement USR et UMS)
Fonctionner en réseau	Proposition de GIP non appliquée, mais création d'un GIS dont le CNRS et les universités tutelles sont membres.
Pouvoir accueillir/héberger chercheurs invités	Des réalisations (exemple MMSH pour les doctorants)
Créer des fonctions d'animation de la recherche	Non réalisée et jugée contradictoire avec le développement de la LRU
Des allocations de recherche dédiées aux MSH	Dans certaines MSH seulement (appels à projets jeunes chercheurs, appels d'offres fléchés)

⁶ Nous ne ferons pas référence ici aux recommandations concernant l'internationalisation, puisqu'un groupe de travail d'ATHENA traite ce sujet.

2) Le rapport du CNDSHS proposait une rénovation des bibliothèques

Les propositions suivantes ont été engagées par le « plan spécial bibliothèques » sans que les objectifs assignés puissent être considérés comme atteints :

- *Améliorer les horaires d'ouverture*
- *Aménager l'espace*
- *Développer l'accès direct*
- *Améliorer l'accès à la documentation électronique*
- *Réaliser des programmes de numérisation*
- *Accroître les acquisitions*

3) Les propositions concernant l'évaluation insistaient sur la nécessité d'examiner l'intégralité du processus sans se limiter aux seuls résultats et préconisaient une évaluation par des chercheurs non impliqués.

Cette proposition a été réalisée par la création de l'AERES sans que les conflits d'intérêts puissent être toujours écartés dans les faits.

4) Le rapport proposait un développement des actions concertées incitatives, un mode de financement sur projet financé par le Fonds national de la science placé sous la tutelle directe du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Objectif	Mise en œuvre
Améliorer l'insertion internationale et européenne des équipes françaises	Des progrès ont été réalisés, notamment avec les appels internationaux de l'ANR et l'évolution du positionnement international des jeunes chercheurs (séjours à l'étranger, composition des jurys de thèses, enrichissement des bibliographies...)
Financer du temps universitaire pour le consacrer à la recherche (compensations financière aux universités) : créer un système de délégation	Réalisé, mais laissé à la libre décision des établissements
Créer des financements « blancs »	Réalisé, cette recommandation a été suivie par l'ANR

Les nouvelles propositions du CNDSHS faites en 2001 peuvent faire elle-aussi l'objet d'un rapide examen.

Nouvelles propositions du CNDSHS en 2001

Créer des « sections blanches » a-disciplinaires au CNU	Non réalisé
Créer un organisme de veille SHS sur les thèmes émergents	Les comités sectoriels de l'ANR ont assuré ce rôle que l'Alliance pourrait investir également
Augmenter la place des SHS dans la formation des dirigeants	Très partiellement réalisé (ENA, certaines grandes écoles d'ingénieurs...)
Créer des post-docs CIFRE	Non réalisé, mais d'autres dispositifs post-doc ont été mis en place
Encourager des fondations de recherche	Réalisé, le statut de Fondation de coopération scientifique a été créé en 2006, il diffère partiellement de celui des fondations reconnues d'utilité publique et permet un co-financement public-privé. Plusieurs PRES, ou encore l'Ecole d'économie de Paris, sont des FCS ⁷ .
Réduire l'empilement administratif	Non réalisé, tout au contraire
Réformer le financement de la recherche	Réalisé par l'ANR + code des marchés publics
Créer un corps d'administrateurs de la recherche	Non réalisé, mais il suffirait peut-être d'identifier précisément des fonctions de cette nature
Développer les accueils en délégation	Réalisé
Diversifier et ouvrir les instances d'évaluation (+ d'extérieurs)	Réalisé
Rédiger un code de déontologie de l'évaluation	L'AERES a récemment clarifié ses méthodes et critères dans un document général.
Procéder à des numérisations ciblées	Réalisation en cours, notamment par le biais du TGIR Corpus et de l'ANR Corpus

⁷ Le Campus Condorcet a été créé en 2009 sous forme de FCS, mais est devenu un EPCS par décret du 28 février 2012.

Il est communément admis qu'en SHS les enseignants-chercheurs appartiennent d'abord à une discipline (29 sections du CNU sur 55 sections au total), celle qui régit leur carrière et oriente leurs enseignements au sein des départements des universités, alors que leur cadre de travail scientifique de référence est l'équipe ou le groupe de recherche. Symbole de cette distinction, les deux univers étaient jusqu'à présents décrits par des nomenclatures incompatibles⁸. Pour nombre d'enseignants-chercheurs, il existe donc deux types de collectifs professionnels, ceux destinés à l'enseignement et ceux destinés à la recherche. Ces deux collectifs tendent à se distinguer voire se disjoindre depuis une vingtaine d'années par le développement des unités de recherche propres aux universités ou communes avec les organismes de recherche. Cette mutation désormais achevée se poursuit à travers une politique de regroupement des unités de recherche ou de mutualisation des supports techniques et documentaires. Il est donc apparu indispensable aux membres du groupe de travail de rendre compte de l'effet de structuration engendré par les politiques de développement des unités de recherche en insistant sur la plus emblématique d'entre elles, celle du CNRS. Les 194 UMR dont l'InSHS du CNRS est partie prenante jouent un rôle structurant indéniable pour les SHS françaises. Cet exposé précédera l'analyse du rôle des 21 MSH, autre type de structures qui dépassent tout à la fois le cadre des disciplines et celui des équipes de recherche traditionnelles.

⁸ Une nouvelle nomenclature en cours d'adoption par l'Alliance ATHENA devrait réduire cette disparité.

I. L'InSHS et les UMR

L'Institut des SHS est le plus gros des instituts du CNRS, et par sa taille supérieure à celle de tout autre EPST ; l'InSHS fait du CNRS, et de loin, le premier organisme de la recherche en SHS.

Personnel et unités	InSHS	Total CNRS	% InSHS/Total
Chercheurs CNRS	1720	10734	16
Enseignants-chercheurs	6186	25810	24
Chercheurs non-CNRS	717	3940	18,2
<i>Sous-total</i>	<i>8623</i>	<i>40484</i>	<i>21,3</i>
Doctorants	5782	23455	24,6
Post-doctorants	357	3433	10,4
<i>Sous-total</i>	<i>6139</i>	<i>26888</i>	<i>22,8</i>
Total Chercheurs	14762	67372	21,9
IT CNRS	1512	11356	13,3
IT non-CNRS	895	9078	9,8
<i>Sous-total</i>	<i>2407</i>	<i>20434</i>	<i>11,8</i>
Ensemble des personnels	17169	87806	19,6
<i>Ratio E.C / E.C. + Ch.</i>	<i>71,7 %</i>	<i>63,8</i>	
<i>Ratio doctorants / E.C + Ch.</i>	<i>67,1 %</i>	<i>57,9 %</i>	

Nature des unités de recherche	InSHS	Total CNRS	% InSHS/Total
UMR	194	845	23,0
USR	34	49	69,4
Autres dont UMS	44	255	17,2
Unités	272	1149	23,7

(Chiffres 2010, CNRS)

Les UMR, avec les UMS et USR, sont autant de points de contact entre le CNRS⁹, l'université, d'autres organismes de recherche ou d'autres établissements.

Elles sont composées pour l'ensemble des disciplines de 63,8 % d'enseignants-chercheurs, 26,5% de chercheurs du CNRS et de 9,7% d'autres chercheurs à temps plein. Pour les SHS la proportion d'enseignants-chercheurs monte à 71,7 %. Pourtant la grande majorité des 22 692 enseignants-chercheurs ne sont pas rattachés à une UMR, la plupart appartiennent à des équipes d'accueil, ou selon l'expression parfois utilisée, à des *équipes propres* des universités.

Le ratio entre les effectifs de doctorants et ceux des membres titulaires, enseignants-chercheurs et chercheurs des UMR est plus élevé en SHS (67,1 % contre 57,9 %). Cette situation est tout de même plus favorable que le rapport très déséquilibré constaté ci-dessus, dans la partie « élément de cadrage », entre le nombre total des doctorants en SHS et le nombre total des enseignants-chercheurs et chercheurs des Sciences Humaines et Sociales.

1.1. Les UMR : du label à la construction d'une politique concertée

Les UMR ont longtemps été davantage considérées comme des labels de qualité que des lieux d'investissement partagés. De fait, l'AERES classe quasiment toutes les UMR en A ou A+ et l'effet de signal de l'UMR est toujours prégnant. Mais il faut s'interroger sur une vision qui réduit la vie des unités à l'affichage d'un label. Le caractère parfois passionnel du débat sur le maintien des UMR en l'état peut conduire à stériliser les échanges entre les universités et le CNRS.

L'association en Sciences Humaines et Sociales est souvent naturellement déséquilibrée et assez morcelée : en moyenne les UMR accueillent près de trois quart d'enseignants-chercheurs, une faible minorité d'UMR bénéficie de plus de 20 chercheurs, la majorité ne compte au mieux que 6 chercheurs, et souvent moins. La proportion de chercheurs varie selon les sections ; elle est bien plus forte dans les sections 31 (commune avec INEE) et 32 qu'en section 36, 37 ou 39¹⁰.

Cette première difficulté se double d'autres enjeux : les UMR se sont développées par croissance externe, par association d'unités autrefois distinctes ; si bien que le tour de table est souvent particulièrement large. Non

⁹ L'INED est également partie prenante de quelques UMR, UMS ou ERL, en partenariat avec des universités, mais également l'IRD et l'INSERM. Dans ce dernier cas, elles relèvent d'interfaces SHS-santé. Elles ne sont pas décrites ici. De même l'IRD et l'INSERM disposent d'UMR et participent à des unités de service qui ne sont pas décrites ici.

¹⁰ Section 31, Hommes et milieux : évolution, interactions ; section 32, Mondes anciens et médiévaux ; section 36, Sociologie et sciences du droit ; section 37, Economie et gestion ; section 39, Espaces, territoires et sociétés.

seulement l'UMR regroupe des chercheurs et des enseignants-chercheurs, mais les uns comme les autres peuvent appartenir à différents établissements d'enseignement supérieur ou organismes (INSERM, INRA, IRD, Ministère de la culture et de la communication). Il n'est pas rare que les UMR soient implantées dans des sites universitaires éloignés les uns des autres. L'UMR se trouve ainsi située sur plusieurs axes stratégiques, ses réussites (distinctions individuelles de ses membres, réussite aux appels à projet de l'ERC...) étant souvent exclusivement revendiquées par l'une ou l'autre des parties. Ainsi la mixité, au-delà de l'expression d'un partenariat, marque aussi le terrain de pressions, de micro conflits et de blocages.

Le groupe de travail recommande que soit renforcée l'approche partenariale en mettant l'accent sur l'apport spécifique des UMR : une association de chercheurs à plein temps et d'enseignants-chercheurs.

1.2. Vers une hausse de l'accueil en délégation ?

Il demeure que le rôle des chercheurs dans la continuité des actions ou leur disponibilité pour accéder à des terrains éloignés sont déterminants. La mise en délégation d'enseignants-chercheurs au CNRS ou plus généralement dans un EPST peut temporairement renforcer l'équilibre en faveur de la recherche et créer à plus long terme les conditions d'une collaboration durable. Donner la possibilité à des enseignants-chercheurs de se consacrer totalement à leurs travaux scientifiques avant de reprendre leur double mission est non seulement un enjeu personnel (par exemple pour conclure un travail d'habilitation), mais peut être aussi un enjeu collectif pour lancer un projet international, redéfinir les perspectives d'une unité, investir un nouveau champ. L'Institut SHS du CNRS a préservé ses financements pour 135 ou 140 délégations chaque année, ce qui apporte une garantie très utile¹¹. Il serait alors de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur de prendre leur part au financement de délégations, qu'elles soient une aide à la réussite de l'habilitation ou l'appui à un projet collectif. Toutefois cela suppose qu'ils puissent dégager des financements nécessaires non seulement pour les enseignants-chercheurs des UMR, mais aussi pour ceux des équipes d'accueil (ou équipes propres des universités)¹².

Il conviendrait de maintenir et développer les formes d'accueils d'enseignants-chercheurs qui leur permettent de se consacrer davantage à la recherche pendant une période donnée : mises en délégation, en les liant non seulement à la préparation des HDR pour les maîtres de conférence, mais aussi, pour tous les enseignants-chercheurs, à la mise en œuvre de projets collectifs et interinstitutionnels de recherche¹³. Pour les projets à long terme, les chaires mixtes gardent tout leur intérêt.

¹¹ L'INED a également développé ces possibilités, pour ce qui concerne les sciences de la population, dans le cadre du laboratoire d'excellence iPOPs.

¹² Il s'agit d'un volet gestion des personnels de recherche et d'enseignement supérieur que le groupe structuration n'a pu traiter.

¹³ Le CRCT (Congé pour recherche ou conversions thématiques) peut notamment être utilisé à cette fin.

1.3. La nécessité d'une plus grande coordination

A partir de ces exemples il apparaît nécessaire de donner force aux réunions régulières entre les établissements d'enseignement supérieurs et organismes (le CNRS étant représenté par la délégation régionale et le représentant de l'Institut SHS) par établissement ou par site pour construire des constats communs, discuter des stratégies propres à chacun des partenaires et établir les points de convergence.

Le passage aux responsabilités et compétences élargies des établissements, la nécessité d'une mutualisation de fonctions supports et la mise en place des délégations générales de gestion participent d'un même mouvement qui encourage l'anticipation et la programmation d'engagements à moyen terme. Cette coordination est, dans les faits, déjà en cours de mise à l'œuvre dans le cadre de la politique de site et de copilotage lancée par le CNRS dès 2010 : négociation avec la plupart des sites pour dégager les grandes priorités thématiques des délégations (qui sont toujours classées par le CS de l'université).

II. Les MSH : un MAILLAGE DU TERRITOIRE constitué de STRUCTURES DIVERSIFIÉES dans leurs STATUTS et leurs CHOIX SCIENTIFIQUES

Les Maisons de Sciences de l'Homme (MSH) regroupent sur un même lieu des moyens de recherche et des laboratoires comprenant des chercheurs issus de l'Université et du CNRS, appartenant à des disciplines différentes relevant des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), susceptibles de s'engager conjointement sur des programmes de recherche et ayant une forte ambition d'ouverture à la coopération internationale.

La création des Maisons des Sciences de l'Homme et leur "mise en réseau" participent d'une politique d'inscription territoriale de la recherche visant à une répartition équilibrée de pôles de recherche SHS sur le territoire français avec, autant que faire se peut, une complémentarité entre ces MSH dans la mesure où chacune d'entre elles est invitée à développer une dominante lui assurant une identité scientifique propre.

La Fondation Maison des Sciences de l'Homme a été créée par Fernand Braudel en 1962. Le réseau des MSH régionales qui s'est constitué principalement dans les années 1990 et 2000 sous l'impulsion du Ministère de la Recherche, comprend 21 MSH ; leur répartition dans les différentes régions constitue un élément de structuration intéressant. Seules les DOM et les régions Champagne-Ardenne, Corse, Haute-Normandie et Limousin n'en disposent pas ; dans ces deux dernières régions toutefois, un institut se rapproche d'une MSH voisine, respectivement à Caen et Poitiers.

II.1. Une contribution équilibrée du CNRS et des universités

L'implication du CNRS dans les MSH se manifeste en premier lieu par la mise à disposition de personnels, environ 40 % des personnels titulaires mis à disposition de l'ensemble des MSH sont salariés du CNRS. Le réseau des MSH recense 156 ITA mis à disposition par le CNRS, 151 BIATSS Salariés des universités et 85 personnels de la FMSH auxquels s'ajoutent 178 contractuels. Les agents statutaires du CNRS et ceux des universités sont donc en nombre équivalent. Les agents contractuels représentent 31 % de la totalité des personnels des MSH.

Il existe une grande diversité de taille et de situation des MSH ; l'implication des universités et du CNRS y varie selon l'ancienneté et le processus de leur constitution. Le CNRS est particulièrement impliqué dans les maisons constituées par la réunion d'unités de recherche. La FSMH, bénéficiant d'un statut de fondation, n'a

pas de relation de dépendance par rapport aux universités¹⁴, contrairement aux nouvelles MSH défendues et financées par les universités et les collectivités locales.

Les MSH ont des relations tout aussi diversifiées avec les membres des unités de recherche qu'elles peuvent loger ou simplement aider ponctuellement. Autour d'une MSH se constituent plusieurs cercles, aussi est-il particulièrement difficile de comptabiliser les effectifs d'enseignants-chercheurs en SHS liés à une MSH : le réseau des MSH considère qu'un tiers des enseignants-chercheurs en SHS des universités et la moitié des effectifs de l'Institut SHS du CNRS sont concernés.

Les MSH sont majoritairement organisées en Unité de Service et de Recherche (USR) : ainsi, en décembre 2011, 52% des MSH sont des USR, 28% des UMS, 19% ont un autre statut (Fondation, association loi de 1901, GIS). La forme USR devrait se généraliser, puisqu'à l'issue de leur évaluation les UMS ont généralement demandé ce statut. Cette tendance traduit une volonté d'implication plus forte dans l'appui à la recherche et sa structuration. En effet, les UMS rendent des services aux laboratoires associés mais ne peuvent pas porter de projet de recherche, ce que permettent les USR qui disposent de la capacité d'accueillir des doctorants ou des chercheurs en délégation à titre temporaire.

L'identité scientifique des MSH repose sur des thématiques transversales aux UMR accueillies, sur leur capacité à porter leurs propres projets ou sur la présence de plates-formes technologiques. Une cartographie thématique est en cours d'élaboration par le réseau des MSH. Le conseil scientifique du GIS encourage le « rôle d'assistance à la recherche, à l'équipement technique avec des ressources propres » des MSH. Les MSH ne visent pas à remplacer les grands équipements existants, mais à mettre en place des relais et des points d'accès.

Comme en matière de statut ou de moyens, les choix scientifiques de MSH sont divers. On peut les répartir en trois catégories :

- fortement thématiques (MOM et MMSH¹⁵) ;
- à vocation instrumentale (MISHA et MAE¹⁶) ;
- identifiés par leurs axes ou programmes (en s'appuyant sur les équipes, comme à Toulouse, ou sur les projets, comme à Nantes).

¹⁴ La FMSH est cependant formellement associée au PRES HESAM.

¹⁵ MOM : Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, à Lyon ; MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à Marseille.

¹⁶ MISHA : Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace, à Strasbourg ; MAE : Maison René Ginouvès d'archéologie et d'ethnologie, à Nanterre.

Les MSH assurent des services généraux avec des personnels spécifiques : hébergement, assistance informatique, reprographie, mise à disposition de salles de séminaire ou de conférence, de visioconférence, de documentalistes spécialisés... Elles assurent également des missions d'appui à la recherche, notamment d'aide à l'organisation et à l'accueil, à la valorisation, à la gestion financière, au système d'information. Elles soutiennent la recherche interdisciplinaire et ont également un véritable rôle stratégique en contribuant à la gestion des contrats de plan Etat-Région, à la structuration des SHS au sein des universités et/ou dans les PRES, au montage de projets collaboratifs à différentes échelles, au rapprochement des différents laboratoires en vue ou non d'une fusion.

Les aspects structurants de leurs missions sont désormais :

- la mutualisation des moyens au service des utilisateurs d'un site donné (université ou PRES) ce qui conduit les MSH à prendre en compte des projets qui ne sont pas dans leurs axes prioritaires ;
- le développement de partenariats avec le monde des collectivités locales et celui des acteurs socio-économiques ;
- la collaboration avec les sciences de la nature, de la vie ou pour l'ingénieur ;
- l'appui aux projets européens.

II.2. Le réseau national des MSH : animation et labellisation

Constitué en 2006, le Réseau national des MSH est un GIS constitué par le CNRS, 18 universités et une fondation, un GIP et une association, tous les trois porteurs d'une MSH.

Le Réseau national des MSH est dirigé par un Comité directeur représentant les membres du réseau. Le président et son bureau sont élus parmi les membres du Comité directeur. Un Conseil scientifique joue un rôle important dans le suivi des actions du réseau et l'évaluation des MSH. Un secrétaire général assiste le président dans l'accomplissement de ses missions et participe, avec voix consultative, aux réunions du comité directeur. Des groupes de travail par métiers se réunissent régulièrement et permettent aux chargés de communication, secrétaires généraux, informaticiens et responsables des relations internationales de chaque MSH de se concerter afin de mener des actions communes. Outre cet échange de compétences et d'information, le réseau assure l'accompagnement (notamment auprès de l'AERES), la visibilité au plan national et international, le lobbying, un socle pour la définition d'une stratégie concertée au niveau national et international, et un point d'ancrage pour les projets européens.

Le réseau a élaboré une charte des MSH ; elle se base sur cinq principes fondamentaux, qui sont utilisés par l'AERES pour leur évaluation :

- Interdisciplinarité ;
- Internationalisation ;
- Dynamique interinstitutionnelle ;
- Implantation territoriale ;
- Identité scientifique.

Le respect de cette charte est également garanti par les avis de son conseil scientifique, qui se prononce sur l'adhésion de nouveaux membres du réseau.

Il vise, dans un avenir proche, à établir une cartographie thématique des maisons, animer des ateliers thématiques, faciliter le montage de projets interdisciplinaires, de plates-formes technologiques, proposer un répertoire des compétences pour aller à la rencontre du monde socio-économique et plus généralement à améliorer la visibilité des MSH, développer des projets collaboratifs inter-MSH (notamment auprès de l'ANR et du PCRD).

II.3. Les enjeux des MSH dans l'université post LRU

Après cette phase constitutive qui a vu la création des MSH et la mise en œuvre de leur réseau, notre réflexion doit porter sur les enjeux de la décennie 2010-2020. L'enseignement et la recherche dans les nouvelles universités passent-ils par la mise en valeur des MSH ? Ou au contraire, doivent-elles se plier aux nouvelles organisations adoptées par les PRES et les nouvelles universités fédératrices ? L'autonomie des MSH est-elle encore possible alors qu'elles dépendent pour leurs ressources et leurs personnels des établissements universitaires tout autant que du CNRS ? La confusion avec les hôtels à projets et les maisons de la recherche ne risque-t-elle pas de s'accroître ? Les MSH ne doivent-elles pas devenir un élément du PRES lorsque les universités ne sont pas appelées à fusionner ? Que devient le rôle du réseau des MSH dépendant d'universités et de PRES distincts, voire concurrents ? Son action est-elle contradictoire avec l'autonomie des établissements ? Ou au contraire, peut-elle prévenir l'accroissement de déséquilibres régionaux et le développement de doublons inutiles ?

Conduire une réflexion réaliste et prospective sur l'ensemble de ces sujets dépasse les enjeux habituels d'organisation des MSH et de leur réseau. Parce qu'elles touchent à l'équilibre entre les phénomènes de polarisation du système de recherche et d'enseignement supérieurs scientifiques et les exigences d'équipement et de présence sur l'ensemble du territoire, parce qu'elles concernent la tension entre l'autonomie des établissements et leur nécessaire solidarité pour répondre aux grands enjeux des SHS, parce qu'enfin rien n'est possible en ce domaine sans un accord stratégique et concret entre les principales tutelles universitaires

et organismes de recherche, la politique des MSH et de leur mise en réseau est un sujet dont l'Alliance ATHENA doit s'emparer.

A cette étape de la réflexion, le groupe de travail considère :

- Qu'il est des missions de l'Alliance ATHENA de suivre avec une particulière attention l'évolution des missions, des formes d'organisation et des modalités de labellisation des MSH. La reconnaissance du réseau des MSH comme Infrastructure de Recherche (IR) nationale par la nouvelle feuille de route du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche marque une étape importante pour encourager l'engagement de l'Alliance ATHENA.
- Que les MSH ne peuvent se développer que si elles parviennent à s'inscrire dans les stratégies de leurs tutelles scientifiques, universités, PRES et organismes de recherche. C'est à cette condition qu'elles pourront acquérir les moyens de leur développement, tant par la confiance continue que leur accorderont les établissements que par les emplois et les ressources matérielles qui leur seront confiés. En corollaire, il importe que les tutelles définissent une stratégie partagée pour chacune des MSH.
- Le modèle des MSH bénéficiant d'un label lié à la prise en compte des principes adoptés par le GIS et son conseil scientifique est compatible avec l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cela suppose néanmoins une réflexion pour que la capacité d'initiative des MSH ait des retombées favorables pour le développement des politiques scientifiques des établissements, pour qu'en quelque sorte leur expérience engendre des effets levier pour l'ensemble des SHS.
- Les MSH doivent prendre leur part des politiques de mutualisation des moyens tant au plan territorial que national. Il importe qu'elles contribuent à faciliter l'accès des chercheurs et enseignants-chercheurs aux équipements de recherche et aux formes de valorisation de la recherche. Leur répartition sur le territoire national favorise une politique d'équilibre entre les grands pôles de recherches et les points d'appui de taille plus modestes.
- Le réseau national des MSH a fait un véritable travail de structuration pour un investissement raisonnable. Il a réduit la dispersion des formes de MSH et initié des pratiques favorables à une plus grande visibilité et internationalisation des SHS. Sa fonction de labellisation est essentielle, de même que l'échange des bonnes pratiques qu'il a permis. Pour être plus efficace dans le nouveau paysage de la recherche, il doit cependant se réformer, notamment en matière de gouvernance. Il convient de renforcer le rôle des universités dans le pilotage du GIS, le rôle du conseil scientifique, moins structurant que dans les premières années de création des MSH doit être réaffirmé. Une solution pour soutenir la dynamique des MSH à travers le réseau pourrait être recherchée en accord avec l'Alliance ATHENA.

Il est vraisemblable que le paysage des MSH deviendra dans les prochaines années plus diversifié qu'il ne l'est aujourd'hui. L'adaptation aux politiques universitaires offrira l'occasion d'expérimentations nouvelles pouvant devenir des solutions de référence. Par exemple, les fonctions d'accueil temporaire de chercheurs, de enseignants-chercheurs et de doctorants français et étrangers facilitées par le statut d'USR pourront se développer pour renforcer la qualité et la reconnaissance des centres de recherche. Des formes adaptées d'hôtel à projets dotés de services efficaces sont également envisageables. La confrontation des principes des MSH à la variété des cadres de développement est une occasion de leur vitalité.

III. Les RESEAUX

La recherche en SHS ne se fait pas dans l'isolement ; les formes d'échange et de collaboration prennent forme notamment au sein des unités de recherche, dans les séminaires et des établissements et au-delà par des échanges ponctuels ou récurrents. Le travail en réseau est l'une des caractéristiques des Sciences Humaines et Sociales : les nécessités de construire des collectifs de spécialistes, de confronter des résultats sur des corpus spécialisés ou de développer les relations internationales ont en commun de favoriser la constitution de structures réseaux pour mobiliser les chercheurs au-delà de leur appartenance institutionnelle ou disciplinaire.

L'évocation des réseaux dans le groupe « structuration » de l'Alliance ATHENA se justifie pour comprendre leur rôle et comprendre leurs modalités d'adaptation au nouveau contexte de polarisation des systèmes nationaux de recherche et d'enseignement supérieur, qui s'impose aux Sciences Humaines et Sociales comme aux autres secteurs disciplinaires. Plus précisément, deux questions peuvent être posées :

- Quelles sont les conséquences de la polarisation géographique du système de recherche et d'enseignement supérieur sur la vitalité des réseaux ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour que les logiques réticulaires participent au développement du système d'enseignement supérieur et de recherche ?

Pour écarter d'emblée l'idée d'une contradiction entre le mouvement de polarisation des forces de recherche et la constitution des réseaux, il suffit d'évoquer la vague de création récente de GIS, voire de GDR¹⁷. Certains réseaux sont des créations *ex nihilo*, d'autres donnent un cadre juridique ou réglementaire à des formes de coopération préexistantes, relevant ainsi du mouvement de formalisation juridique d'échanges scientifiques qui saisit les établissements d'enseignement supérieur et les organismes. Une analyse plus précise impose d'opérer une distinction selon la forme, les missions ou les enjeux des réseaux.

III.1. *L'action des réseaux est indépendante de leurs formes.*

Les réseaux de recherche peuvent avoir plusieurs formes juridiques ou réglementaires (GDR, GDRI, GDRE, GIP, PPF)¹⁸, des « Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires » du CNRS ou des associations professionnelles)¹⁹, au total près de 100 réseaux ont été identifiés dans le champ des sciences humaines et

¹⁷ GIS, groupement d'intérêt scientifique ; GDR, groupement de recherche national, mis en place par le CNRS.

¹⁸ GIP, groupement d'intérêt public ; GDRI, groupement de recherche international ; GDRE, groupement de recherche européen ; PPF, programme Pluri-Formation, forme de financement présent dans les contrats entre les établissements d'enseignement supérieur et l'Etat avant la globalisation du versement de la Charge de service publique - le terme survit cependant à la disparition administrative.

¹⁹ Les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) ne sont par contre pas des réseaux ; seul le Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées est pluri-localisé.

sociales sans compter les réseaux européens ou internationaux (de type PICS²⁰ ou LEA²¹). Chaque type de réseau est caractérisé par son degré d'autonomie juridique, sa dépendance vis-à-vis d'autres institutions, sa pérennité ou l'existence d'un agrément après évaluation.

Cependant l'observation sur la durée montre que les configurations réticulaires sont pour une large part interchangeables ; ainsi les GIP lorsqu'ils perdent leur personnalité morale, les GDR lorsqu'ils ne sont plus reconnus par le CNRS, se muent en GIS. L'implantation de réseaux européens au niveau national impose la création de groupements adaptés, généralement des GIS. De même, les échanges sont constants entre les réseaux institués et les associations informelles. Enfin, les formes juridiques ne disent rien de la permanence du financement ou des modalités d'évaluation. Une description des réseaux ne peut donc se limiter à l'analyse de leur forme réglementaire ou juridique.

III.2. La nature des alliances et des objectifs permet de distinguer trois grands types de réseaux

En privilégiant l'observation des GIS, forme d'association particulièrement souple, nous pouvons construire une autre typologie privilégiant la nature des alliances et les objectifs que se donnent les réseaux. Trois types peuvent en être dégagés.

Les coalitions localisées ou distinctives

Les réseaux sont par définition des coalitions, néanmoins certains d'entre eux doublent la dimension réticulaire avec d'autres attributs : appartenance à un même site, ou engagement dans un projet structurant commun. Le groupement permet de réunir des forces scientifiques, des compétences complémentaires ou des capacités financières, à l'appui d'un projet cohérent. La dimension locale favorise la coalition mais l'objectif est de rayonner bien au-delà d'un site²². Nous retrouvons plusieurs de ces GIS comme embryons ou participants aux projets de Labex dont certains ont été reconnus²³.

Les réseaux scientifiques disciplinaires, thématiques ou de parties prenantes

Il s'agit de la forme la plus classique des réseaux scientifiques ; l'objectif principal est de créer un espace de travail stabilisé entre des chercheurs et de mettre en visibilité un domaine de recherche sans remettre en cause les appartenances disciplinaires, institutionnelles ou territoriales.

²⁰ Projets internationaux de coopération scientifique.

²¹ Laboratoires européens associés.

²² Citons notamment le GIS CIST qui réunit P1, P7, le CNRS, la Datar, l'ADEME ; le GIS Sciences de la décision, projet déposé comme RTRA coalition HEC, Ecole Polytechnique et GENES ; le GIS Mondes Germaniques de Strasbourg appuyé sur la MISHA et développé par l'Université de Strasbourg ; le GIS Cerveau, Comportement, Société, créé par des éthologues et des psychologues, avec une ouverture aux juristes et aux économistes.

²³ Le GIS Institut d'économie Publique est partie prenante du Labex Aix-Marseille Sciences Economiques (AMSE), le GIS IFRIS est porteur du Labex SITES.

L'alliance peut se faire autour d'une spécialité disciplinaire portée par des équipes universitaires²⁴, sur une thématique²⁵, ou toute autre question de recherche. Parfois le réseau associe des chercheurs à des acteurs publics ou privés, le groupement devient ainsi un vecteur de diffusion et de valorisation de la recherche²⁶. Ses réseaux reposent essentiellement sur la mobilisation de leurs animateurs. Formalisés ou non, ils illustrent la multi-appartenance des chercheurs en sciences humaines et sociales et leur volonté de disposer d'une solution souple pour coopérer et conduire des projets opérationnels.

Les réseaux porteurs d'actions publiques

Force est de constater que certains réseaux ne naissent pas de l'initiative de chercheurs, mais de la volonté d'un acteur public, Etat ou collectivité territoriale²⁷. Les acteurs publics peuvent donner l'impulsion décisive ou consolider une dynamique qu'ils jugent favorable. Trois exemples peuvent illustrer cette forme d'intervention : le GIS Réseau des MSH est né d'une impulsion de l'Etat qui voulait soutenir les fonctions structurantes des Maisons ; le GIS Réseau Quetelet met en forme les recommandations de la feuille de route des grandes infrastructures de recherche en appuyant sur un accord entre le CNRS, l'INED, l'EHESS, la FNSP, les universités de Lille 1 (USTL), de Caen et le GENES ; le GIS Institut de recherche en santé publique (IReSP), désormais intégré dans l'Institut de santé publique, associe le MESR, le ministère de la santé à des EPST (INSERM, CNRS, IRD, INED), à la CPU, à l'UDESCA, à l'EHESS et à des établissements ou agences du secteur de la santé (CNAM, INCa, EFS, AFSSAPS, HAS, INPES, ANSES).

Ces groupements apparaissent lorsque l'Etat s'oriente vers une fonction stratégique en confiant à des opérateurs les fonctions de programmation et d'allocation des moyens. La création des réseaux accompagne un processus de délégation de l'action publique à des établissements qui deviennent responsables d'équipements ou de ressources destinés à un usage collectif. Or, face au renforcement des mécanismes de concurrence entre établissements, il est parfois difficile de promouvoir une politique altruiste. La participation à la création de biens collectifs pour la recherche ne fait pas partie des points pris en compte dans le calcul des subventions accordées par l'Etat aux établissements d'enseignement supérieur, ce qui est particulièrement gênant pour les structures mutualisées au service des SHS²⁸.

²⁴ Le GIS d'histoire maritime fédère 70 chercheurs français de 23 établissements représenté par 19 unités de recherche, le Service historique de la Défense, le Musée de la Marine.

²⁵ Citons par exemple le GDRI Centre International de Recherches sur les Esclavages appuyé sur le CNRS, l'EHESS, l'Université Paris Diderot (Paris 7), l'Université de Poitiers et la York University du Canada.

²⁶ Par exemple, le GIS « Participation du public, décision, démocratie participative » qui réunit des organismes (CNRS, INRETS, CEMAGREF, CIRAD, INRA), des agences ou des EPA (CNDP, ADEME), des associations (Association des Régions de France, France Nature Environnement) et des entreprises (RTE, RTE, EDF, FNE). Dans un autre esprit le GERPISA (réseau recherche international sur l'automobile) réunit les ministères intéressés, les constructeurs et des établissements de l'enseignement supérieur notamment ENS Cachan, Bordeaux IV, EHESS. De son côté, le GIS CREAPT (Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail) associe le Centre d'études de l'emploi à d'autres établissements universitaires et à des entreprises.

²⁷ Par exemple le GIS Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable.

²⁸ Ainsi, la globalisation des financements des établissements du programme Enseignement supérieur et la disparition des « PPF » ont remis en cause un ensemble de dispositifs inter-universités autrefois soutenus par des financements fléchés.

Réseaux et territoire

Dans le contexte d'une polarisation accrue, les réseaux trouvent leur place soit en constituant eux-mêmes un pôle ou en le favorisant (1er type), soit parce qu'ils permettent d'équilibrer les phénomènes de centralisation par des cadres d'action plus étendus. Puisque les réseaux peuvent être tout à la fois des structures de diffusion ou des outils de captation, il importe de veiller à leur effet sur le renforcement des pôles ou au contraire sur leur soutien à un développement partagé.

L'effort de soutien aux réseaux de recherche doit être maintenu en privilégiant les réseaux à caractère national ou européen et en examinant en priorité leur contribution :

- Au soutien à des initiatives scientifiques porteuses sur des objets ou des approches spécifiques peu représentés ;
- Au développement des réseaux à l'international ;
- A la consolidation des infrastructures de recherche ;
- A la mutualisation des structures d'appui à la recherche.

Réseaux souples ou institutionnels ?

Institutionnaliser les réseaux n'est pas forcément souhaitable si cela ne répond pas à une demande et un besoin forts : il ne faut pas renoncer à une souplesse d'organisation qui peut s'avérer un atout. Une labellisation est plus souhaitable, mais elle implique des objectifs clairs et une instance d'évaluation.

Les réseaux nous sont apparus comme une réponse adaptée aux formes de polarisation géographique qui semblent devoir se développer. Il convient cependant de bien distinguer leurs fonctions :

- La figure traditionnelle du réseau de chercheurs, structure souple, vivant au rythme des initiatives de ses membres, accompagne les mutations telles que l'internationalisation du secteur SHS, le renouvellement des thématiques, le développement des interfaces avec d'autres sciences. Sans rien remettre en cause des structures existantes, ils permettent aux chercheurs de s'émanciper des cadres institutionnels ou disciplinaires.
- A l'opposé, des réseaux tendent à se constituer pour promouvoir de nouvelles structures de recherche ou d'appui à la recherche par une mutualisation entre établissements. Au plan local ou régional, ces coalitions apparaissent pour créer des structures de recherche disposant d'une forte visibilité scientifique et administrative.

Ces deux types de réseau agissent différemment pour limiter les effets défavorables d'une polarisation excessive du système d'enseignement supérieur et de recherche et pour tisser des liens entre les établissements.

Le réseau scientifique traditionnel repose sur une organisation décentralisée et relève de l'initiative des chercheurs. Cependant, il s'avère fort utile lorsque les universités, notamment celles de taille moyenne, définissent une politique scientifique plus resserrée sur des disciplines ou des domaines. Les priorités scientifiques de l'établissement s'imposent aux unités de recherche mais ne s'appliquent pas aux choix de formation en licence qui répondent à des objectifs plus généraux d'accès à l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle. Ainsi certains enseignants-chercheurs sont recrutés dans des universités où manifestement ils ne peuvent trouver un cadre collectif favorable pour développer des travaux de recherche dans leur propre domaine de compétence. Leur participation à un réseau apparaît alors une solution simple qui n'obère en rien leur implication dans des projets propres à leur établissement d'appartenance, bien au contraire.

Les réseaux porteurs de politiques scientifiques, tels ceux qui organisent l'activité de recherche autour des grands équipements de recherche, l'appui à des politiques publiques de recherche thématique (par exemple sur les handicaps) ou encore les réseaux d'équipement (exemple Maisons de Sciences de l'Homme) rencontrent des problèmes de reconnaissance de leurs missions et de leurs besoins de financement. La difficulté principale est d'obtenir l'engagement de partenaires singuliers pour faire exister une structure au service de tous.

Les réseaux scientifiques contribuent à la vie scientifique des enseignants-chercheurs et des doctorants, il convient donc de faciliter la participation individuelle en recherchant les mécanismes d'attribution des soutiens simples et adaptés : fonds destinés à soutenir les frais de mission des participants aux réseaux ou mise en place d'un fonds d'aide aux missions individuelles.

Engager une labellisation pour un nombre limité de réseaux

Le groupe de travail « structuration des SHS » propose d'ouvrir une réflexion sur la mise en place d'une procédure de labellisation qui ne concernerait qu'un nombre très limité de réseaux à effet structurant, justifiant un appui spécifique de l'Etat ou d'un de ses opérateurs. Les avantages d'une labellisation sont connus : distinguer et mettre en visibilité un réseau jugé prioritaire, fixer les normes de qualité et éviter la multiplication des structures répondant aux mêmes missions. L'analyse de la procédure de labellisation devrait logiquement comporter une étude de l'intérêt de la démarche, de ses modalités, du choix de l'autorité chargée d'accorder le label et du partage des responsabilités dans le soutien financier aux réseaux labellisés.

L'Alliance ATHENA, par sa capacité à représenter les intérêts sectoriels des sciences humaines et sociales de façon non exclusive (c'est dire non contradictoire avec les sciences de la vie, de l'environnement et de l'information), est particulièrement bien placée pour s'imposer comme garant, il lui reviendrait de mobiliser des instances compétentes pour évaluer des réseaux prioritaires et établir des règles collectives de prise en charge.

IV. L'INTERFACE SHS/autres DOMAINES DISCIPLINAIRES : l'exemple des sciences médicales et de la vie

Les sciences de la matière, les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la vie et les SHS ont de nombreux points de contact, les chercheurs y sont amenés à travailler de concert sur de nombreuses thématiques. C'est notamment le cas des questions de santé, dont l'alliance Aviesan coordonne dorénavant les acteurs de la recherche. L'examen des formes et des modalités de mise en place de cette interface particulière permet d'interroger leurs atouts et limites.

IV.1. Une interface complexe en termes de structures impliquées et de projets

L'interface SHS/sciences médicales et de la vie existe institutionnellement depuis plusieurs décennies mais elle se présente comme un monde très éclaté et clivé car les opérateurs sont multiples, académiques et professionnels, et une forte disparité d'intérêt existe vis-à-vis de l'interface entre les institutions et acteurs concernés. Les acteurs en présence sont nombreux et divers : universités, grands établissements (EHESS, EHESP, ...), écoles, ... ; EPST : CNRS InSHS et InSB, Ined, Inserm, IRD, Inra, ... ; les acteurs publics, ministères, agences, ANRS, InCA... ; les acteurs privés, firmes, associations, ... Néanmoins, le vivier de chercheurs impliqués reste en France de très petite dimension et étroit, et il n'existe pas de mécanismes visant explicitement à l'accroître. Au contraire, les procédures de recrutement et d'évaluation s'avèrent parfois dissuasives lorsqu'elles conduisent à appliquer à un des domaines scientifiques les critères dominants issus de l'autre, par exemple en ce qui concerne les types de publications (ouvrages ou articles). Le positionnement des disciplines qui fondent cette interface est asymétrique selon qu'elles constituent des sous-disciplines reconnues dans leur domaine disciplinaire (économie de la santé pour les sciences économiques) ou interviennent comme disciplines « d'apport » dans d'autres domaines (économie de la santé pour les sciences médicales ou de santé publique). Certains champs sont bien identifiés : histoire et philosophie des sciences, démographie, économie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, géographie appliquées à la santé et à la médecine. Pour ce qui concerne les SDV et la médecine, certaines disciplines « d'apport », comme la santé publique, l'épidémiologie, les sciences cliniques, la psychologie et les neurosciences cognitives, sont plus particulièrement concernées.

Les instances d'interface relèvent de deux procédures distinctes : la constitution de structures à vocation plus ou moins pérenne rapprochant ou rassemblant des opérateurs de recherche et la mise en place ponctuelle ou récurrente d'appels à projets issus des financeurs de la recherche.

Les structures à l'interface des SHS et des sciences de la vie ont de multiples formes : on trouve des unités ou des centres de recherche pluridisciplinaires et mixtes (inter-instituts ou entre EPST et/ou avec l'université), des fédérations de recherche (IFR), et surtout différentes structures en réseau : des réseaux thématiques, des équipes et réseaux larges organisés autour d'outils (cohortes) ou de démarches (par exemple santé publique ou santé au travail), autour des enseignants de SHS en faculté de médecine et des unités de recherche auxquelles ils appartiennent, et, depuis AVIESAN, les ITMO (instituts thématiques multi organismes) : Cancer, maladies infectieuses, neurosciences, ... et notamment l'ITMO de santé publique dont le domaine d'intervention comprend explicitement les SHS appliquées à la santé. La mission pour l'interdisciplinarité du CNRS et le réseau des MSH jouent également un rôle dans le soutien de certains projets interdisciplinaires.

Les appels à projets à l'interface des SHS et des sciences de la vie sont des programmes interdisciplinaires intra- ou inter-EPST (CNRS, IRD, INRA, INSERM, INED, ...) ; ils peuvent porter sur des pathologies ou des programmes de santé spécifiques (Alzheimer, cancer, maladies rares, vieillissement, obésité...), alors souvent issus de plans de santé publique. Les financeurs sont tout aussi variés : agences et ministères, pour certains fédérés au sein de l'IRESP, ANR au travers de deux départements distincts (sciences de la vie et SHS) et de programmes ciblés (environnement, travail, santé publique, ...).

A l'intérieur même de ces structures d'interface, et même si les collaborations entre SHS et SDV se développent peu à peu²⁹, le poids des disciplines SHS reste souvent plus faible, voire marginal, et leur position est périphérique par rapport aux SDV. La confrontation disciplinaire reste souvent difficile et trop peu féconde, malgré des avancées récentes, du fait des différences peu conciliables, sans une volonté affirmée de part et d'autre, entre les formes de problématisation, les méthodologies et les modes de travail, les logiques de publication et d'évaluation dans chaque domaine de recherche, différences qui peuvent être perçues comme des freins à la coopération .

²⁹ La mise en place de la cohorte d'enfants Elfe (UMS INED-Inserm-Etablissement français du sang) est un bon exemple de cette collaboration équilibrée autour de laquelle gravitent des projets de recherches dans de nombreuses disciplines.

AVIESAN et les ITMO

AVIESAN compte 9 membres fondateurs : le CEA, le CNRS, l'Inra, l'Inria, l'IRD, l'Inserm, l'Institut Pasteur, la CPU, et la Conférence des directeurs généraux de CHRU.

Elle est organisée en 10 ITMO (instituts thématiques multi-organismes) :

- Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie
- Génétique, génomique et bioinformatique
- Immunologie, hématologie, pneumologie
- Microbiologie et maladies infectieuses
- Bases moléculaires et structurales du vivant
- Biologie cellulaire, développement et évolution
- Circulation, métabolisme, nutrition
- Cancer
- Santé publique (ISP)
- Technologies pour la santé

L'ISP peut être considéré comme exemple d'interface disciplinaire à travers son périmètre d'action en matière de disciplines et d'axes de recherche :

1/ Les disciplines scientifiques concourant à la recherche clinique et en santé publique

- ⊣ Epidémiologie, bio-statistique
- ⊣ SHS appliquées à la santé
- ⊣ toxicologie
- ⊣ méthodologie de la recherche clinique

2/ Les axes de recherche prioritaires en regard des enjeux de santé publique (non pris en compte par les autres ITMO)

- ⊣ Développement des outils de la recherche clinique
- ⊣ Analyse des liens entre santé, médecine et société : relations santé-environnement-travail, handicaps et incapacités, innovations et fonctionnement du système de soins, politiques et acteurs de la santé, santé publique dans les PVD

IV.2. Des thématiques privilégiées pour stimuler et développer les échanges disciplinaires SHS / SDV et le rôle d'interface ?

Du fait de la configuration d'interface entre SHS et autres domaines disciplinaires existant en France, l'accent doit être mis sur le développement de programmes thématiques car ce sont eux qui font exister et perdurer les rapprochements entre disciplines, les dialogues et les échanges sur des problématiques différentes et autour de travaux de recherche centrés sur des objets communs.

Il existe ainsi des thématiques d'interfaces reconnues, notamment en ce qui concerne les pathologies ou la santé publique, et des thématiques d'interfaces incertaines. Toutefois, même les approches d'interfaces dominantes et identifiées sous le label santé publique excluent le plus souvent certaines dimensions essentielles en SHS telles que l'histoire ou la philosophie des sciences et une grande part des relations entre sciences et société. Il faut en outre noter que, confrontées à un vivier de chercheurs limité, ces différentes thématiques se font concurrence entre elles, et on peut observer un déplacement des mêmes chercheurs, en particulier de disciplines SHS, au gré des financements proposés (sida, cancers, ...)

Parmi les grands exemples de thématiques d'interfaces reconnues, on peut citer :

- ⊃ Handicap physique, mental, psychique
- ⊃ Maladies : Sida, Cancer, cardio-vasculaires, ...
- ⊃ Vieillesse, dépendance
- ⊃ Santé mentale, toxicomanie, suicide
- ⊃ Facteurs de risque, environnement
- ⊃ Travail
- ⊃ Financement et organisation des soins
- ⊃ Relations patients – médecins
- ⊃ Santé Publique

D'autres thématiques d'interface sont plus incertaines, mais mériteraient certainement d'être développées et de profiter en plein de l'interdisciplinarité :

- ⊃ Inégalités sociales et de santé, exclusion
- ⊃ Prévenir, éduquer, dépister, accompagner

- ▭ Vivre avec une maladie chronique, une maladie rare : travail, participation sociale
- ▭ Science biomédicale, innovations et transformations des normes et des pratiques
- ▭ Démocratie sanitaire, information, choix et décision, associations, ...
- ▭ Sciences (médecine) et société

Le groupe de travail SHS-Santé mis en place par l'Alliance ATHENA a entrepris de structurer des propositions de thématiques d'interface. Ce type de travail pourrait utilement être réalisé pour les interfaces avec d'autres domaines disciplinaires, en partenariat avec les Alliances concernées.

V. Une INTERVENTION DE L'ETAT profondément REORIENTEE vers le PILOTAGE STRATEGIQUE

Le rôle de l'Etat dans le secteur de la recherche a évolué. De même que dans d'autres pays, des structures indépendantes ont été créées, et l'Etat s'est recentré sur son rôle d'orientation stratégique et d'élaboration du cadre juridique.

De ce point de vue la création de l'ANR, agence de moyens, a préfiguré le fonctionnement des investissements d'avenir, dont l'attribution des crédits passe par des jurys internationaux indépendants.

Le second trait distinctif de la période récente est la généralisation d'une politique de financement sur projet mettant en concurrence les candidats.

v.1. L'ANR, nouvel opérateur clef de la recherche publique³⁰

La création de l'ANR, en 2005, a constitué une évolution marquante du financement de la recherche en France et a profondément ancré une culture de « projets » que le Fonds national de la science avait généralisée à l'ensemble des disciplines. Cette réforme s'inscrit dans un mouvement largement partagé dans le continent, aussi bien dans les structures de l'Union Européenne que dans différents pays ayant mis en place des organismes comparables (notamment l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède³¹).

ATHENA et l'ANR ont formalisé leurs rapports et rôles respectifs par un « accord de coordination », pour une durée de 3 ans tacitement reconductible. Pour garantir cette coordination, l'accord prévoit que l'une et l'autre participent aux réunions qui le nécessitent.

L'ANR est dans les faits un pilote important de la structuration thématique, en particulier par la définition de ses axes triennaux, tandis que l'Alliance se prononce sur les aspects stratégiques.

Le secteur des SHS est l'un des 7 départements scientifiques de l'ANR. Il a constitué 3 comités SHS :

- sciences sociales, économiques et juridiques ;
- psychologie, sciences cognitives, information et communication, sciences de l'éducation ;
- humanités.

v.2. Premier bilan des programmes ANR en SHS depuis 2005

Depuis 2005, à travers les financements qu'il a distribués, l'ANR a de fait joué un rôle non négligeable dans la structuration des équipes et des projets en SHS, à travers 3 types d'appels à projets : les programmes non thématiques (appels : « blanc » ; « jeunes chercheurs/jeunes chercheurs » ; « blanc international »), les appels à projets thématiques (18 ont été lancés entre 2006 et 2011, voir encadré) et les appels à projets

³⁰ Les informations figurant dans cette partie sont issues d'une intervention de Jean-Claude Rabier, responsable du département SHS à l'ANR, auprès du groupe de travail.

³¹ *World Social Science Report*, UNESCO, 2010, p.82 ss.

internationaux, qui sont une spécificité des SHS (10 ont été lancés entre 2006 et 2011, voir encadré). S'ajoutent à ces programmes spécifiques les participations des SHS aux autres AAP de l'Agence (Changements climatiques, Villes durables, Santé-environnement/santé-travail, Sécurité globale, etc.)³².

Encadré : Les Appels à Projets ANR entre 2006 et 2011

Appels à Projets thématiques

2006 : Guerres, conflits, violences

2006 : Corpus et outils de la recherche

2006 : Apprentissages, connaissances et société

2007 : Corpus et outils de la recherche

2007 : Les Suds aujourd'hui

2007 : Entreprises et formes d'organisation économique

2008 : Gouverner et administrer

2008 : La création : acteurs, objets, contextes

2008 : Formes et mutations de la communication

2008 : Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social

2009 : Enfants et enfance

2009 : Sciences, technologies et savoirs en société

2010 : Les Suds aujourd'hui II

2010 : Espaces et territoires : les énigmes spatiales de la vie en société

2010 : La création, édition 2010

2011 : Emotions, cognition et comportements

2011 : Métamorphoses des sociétés : Inégalité/inégalités

2011 : Sociétés innovantes (programme transversal)

Appels à Projets internationaux

AAP franco-allemand en SHS, éditions 2007, 2008, 2009, 2010, 2011

AAP franco-britannique, édition 2009

AAP Open Research Area (ANR/DFG/ESRC/NWO), édition 2010

AAP franco-qubécois, édition 2011

AAP franco-Japonais, édition 2011

AAP ORA/Inde, édition 2011

³² Non quantifiés ici.

Sur les trois programmes spécifiquement SHS, un peu plus de 175 millions € ont été engagés en 5 ans : 84,2 millions € sur les programmes non thématiques, 24,1 millions € sur les appels internationaux et 66,7 millions € sur les programmes thématiques³³. Malgré une forte résistance au départ à ce type de financement, qui suppose un fonctionnement en mode projet et une évaluation par les pairs *a priori*, l'engagement des chercheurs a été réel, d'une manière diversifiée cependant selon les disciplines (le droit et la littérature étant à ce jour moins impliqués dans le dépôt et le financement des projets). Ainsi, sur les 5 années considérées, 1210 projets ont été déposés et 273 projets financés par le programme « blanc » (soit un taux de sélection de 22,5%) ; 601 projets déposés et 142 projets financés sur le programme jeunes chercheurs (soit un taux de sélection de 23,6 %) ; 1402 projets déposés et 321 financés sur les appels thématiques (soit un taux de sélection de 22,9%).

Les taux de sélections à certains appels internationaux dont le bilan a été transmis au groupe par l'ANR ont varié sur la même période de 8 à 27% selon les pays concernés (voir tableau). Au total en 5 ans, 3880 projets ont été soumis à ce titre et 872 financés.

Le manque de données sur la part des SHS dans les appels non spécifiques limite évidemment l'analyse ; mais il y a lieu de supposer que l'effet déstructurant serait massif si un fléchage sur les SHS n'était pas maintenu dans les appels à projets.

Bilan de quelques appels d'offres internationaux

	projets soumis	projets sélectionnés	Taux de sélection
AAP franco-allemands (2007-2011)	359	97	27,0%
AAP ORA 2010	139	13 projets avec partenaire français	9,3%
AAP franco-qubécois 2011	98	8	8,2%

Source : ANR

³³ Une analyse plus précise des informations disponibles est difficile en l'état. Pour les appels non thématiques, les informations sont, pour le moment, inaccessibles sauf à réaliser un travail hors de portée de l'ANR actuellement. Pour les appels thématiques et internationaux, directement sous la responsabilité du département SHS, les informations peuvent être rassemblées, mais hors dispositif informatique (du fait de l'incompatibilité des dispositifs de la cellule support de l'ENS Lyon, récemment rapatriée au sein de l'Agence, et des dispositifs de l'ANR). Les indications qui suivent proviennent du seul traitement des AAP thématiques (hors non thématiques et hors internationaux). Elles fournissent cependant des éléments clairs, quoique partiels, pour l'analyse du rôle joué par l'ANR dans la structuration de la recherche en SHS.

v.3. Une large répartition des financements

Le premier constat est celui d'une répartition des financements (et donc des projets sélectionnés) sur la plus grande partie des acteurs de la recherche en SHS. En effet, ont notamment³⁴ reçu des financements (donc participé à un projet de recherche sélectionné en tant que porteur de projet ou en tant que partenaire financé), entre 2006 et 2011, au titre des AAP thématiques :

- 67 universités (sur 84) ;
- 16 écoles d'ingénieurs ou écoles de commerce ;
- 5 écoles d'architecture ;
- 14 organismes de recherche (CNRS, CIRAD, INSERM, INED, etc.) ;
- 5 IEP ;
- l'EHESS et l'EPHE ;
- les UMIFRE et établissements français à l'étranger
- 25 entreprises ou organismes privés.

Les montants reçus peuvent varier (de 35 000 € pour Montpellier 1 à 5,2 millions € pour l'EHESS) mais atteignent 1 à 2 millions € pour les universités spécifiquement en SHS.

Les acteurs privés ont reçu 1,1 million € ; quatre grands groupes ont été concernés, ainsi que 3 pôles de compétitivité en 2011 ; pour l'essentiel il s'agit de PME (projets souvent régionaux, concernant les ressources humaines, les usages de la technologie...) ou d'associations. Les divers organismes de recherche ont reçu 9 millions € ; les établissements français de l'étranger et les UMIFRE, 2,8 millions €. Les acteurs privés, contrairement au secteur de la recherche publique, peuvent demander le financement de leurs coûts complets. En quelques années, l'ANR est ainsi devenue pour les SHS l'un des pourvoyeurs principaux de ressources financières, hors coût du personnel permanent, pour les équipes du domaine, y compris pour les unités situées à l'étranger.

Du point de vue des structures de recherche, 655 partenaires (hors entreprises et organismes privés et hors établissements français à l'étranger et UMIFRE) ont reçu un financement sur la période.

- 389 des porteurs principaux étaient des unités CNRS (UMR, UPR, FRE, UMS, USR) ;
- 188 étaient des unités universitaires (EA et JE) ;
- 78 appartenaient à d'autres organismes de recherche (INSERM, INRA, IRD, INED, etc.).

³⁴ Liste non exhaustive.

Les financements sont donc largement ouverts aux équipes d'accueil universitaires, cependant les résultats ne sont ni proportionnels au nombre d'équipes d'accueil en SHS, ni à celui des enseignants-chercheurs qui en sont membres. De nombreux facteurs peuvent expliquer ces différences de taux de succès (nature des disciplines et des stratégies de recherche, taille des équipes ou existence d'appuis techniques) ; il demeure que les différences de résultats selon la nature des équipes méritent d'être analysées.

V.4. Une recherche en réseau

L'un des objectifs poursuivis par le département SHS de l'ANR était de développer les partenariats entre équipes de recherche simultanément avec l'interdisciplinarité. Si pour ce dernier objectif les données manquent temporairement, quelques indications peuvent être fournies pour le premier.

Sur 314 projets financés au titre des AAP thématiques entre 2006 et 2011, et pour lesquels un décompte a pu être fait, 748 partenaires (on entend ici partenaire financé) ont été identifiés (3,34 partenaires en moyenne par projet avec partenaires).

- 100 projets étaient mono-partenaires (surtout en économie, droit, archéologie, lettres) ;
- 92 avaient 2 partenaires ;
- 69 avaient 3 partenaires ;
- 53 avaient 4 partenaires et plus (le nombre le plus élevé de partenaires étant de 11).

Les équipes pluridisciplinaires impliquent plus souvent des historiens, géographes, sociologues, philosophes.

Une seconde indication concerne la localisation des équipes qui réalisent des projets communs. Les données suivantes qui relèvent la localisation du porteur du projet (premier terme) et du ou des partenaires (second terme) indiquent une tendance à des associations qui dépassent le cadre local :

Relations Région/Région	66 projets
Relations Paris IdF/Paris IdF	42 projets
Relations Paris IdF/Région	49 projets
Relations Région/Paris IdF	34 projets
Relations Paris IdF/Etranger	10 projets
Relations Etranger/Paris IdF	6 projets
Relations Région/Etranger	5 projets
Relations Etranger/Région	3 projets

Source : ANR

La recherche sur projets se développe donc en région, et de plus en plus puisque selon l'ANR, le financement accordé en région parisienne diminue au fil du temps. Ces premières indications, qui correspondent à la fin des premiers AAP financés par l'ANR, montrent d'ores et déjà l'importance du rôle de l'Agence dans le financement et l'organisation de la recherche en SHS. Des investigations plus précises sont en cours qui permettront de multiplier les indicateurs et d'approcher les modifications qualitatives des comportements des chercheurs.

v.5. Un certain nombre de questions restent cependant posées

Au-delà des informations apportées par cette première analyse des programmes, un certain nombre de questions restent posées. Tout d'abord un bilan géographique plus précis serait nécessaire pour apprécier la répartition de financement sur le territoire, qui n'est, selon de premières indications, pas couvert de manière homogène.

Par ailleurs, il est difficile de rendre compte de l'efficacité de ces financements. Les bilans financiers sont, selon l'ANR, difficiles à obtenir. La durée des projets est assez longue (36 mois), la moitié d'entre eux demandent des prolongements, dans 80% des cas pour non épuisement du financement. La Cour des comptes s'est d'ailleurs alarmée de ce constat.

Un premier suivi a été effectué sur les post-doctorants financés à travers les projets. A grands traits, il montre qu'un tiers de ceux engagés sur 2006-2009 sont désormais titulaires, un tiers ont obtenu un CDD ou un CDI dans d'autres secteurs que la recherche publique, et un tiers sont toujours à la recherche d'un emploi qui correspondrait à leur projet. Le devenir des personnels d'appui (ITA et BIATSS) financés par les projets ANR demeure un sujet délicat auquel des établissements d'enseignement supérieur sont confrontés et qui mérite des analyses complémentaires.

Il n'entre pas dans la mission, ni d'ailleurs dans les moyens de l'ANR (2,9 scientifiques dans le département SHS), d'évaluer la production scientifique issue des projets financés. Les rapports ne comportent pas réellement de bilan scientifique, et en pratique aucun des appels à projets lancés depuis 2006 n'est formellement clos. Les comités d'évaluation sont cependant disponibles pour évaluer les programmes et deux expériences ont été faites en ce sens avec des publications chez Autrement. C'est sans doute une piste à développer. Pour les projets eux-mêmes, il serait intéressant que les établissements porteurs puissent effectuer une auto-évaluation, mais celle-ci demeurera nécessairement complexe à réaliser en raison, notamment, de sources de financement multiples sur un même projet. En l'absence de bilan scientifique, il est finalement à ce stade difficile d'évaluer complètement la politique scientifique menée sur ces cinq premières années d'activité de l'ANR. Il semble que lorsque plusieurs appels successifs sont conduits (exemple des Suds), les réponses successives et le suivi des projets montrent un développement des

coopérations, des colloques, des échanges. En constatant que tous les laboratoires financés par les investissements d'avenir ont auparavant obtenu des financements ANR, peut-on parler d'effet d'apprentissage ou de levier ?

Il serait important de pouvoir faire un bilan scientifique qualitatif et quantitatif des retombées des financements de l'ANR en SHS, en intégrant le coût pour les porteurs de la gestion des projets, mais aussi la mutualisation des savoirs liés à la réussite de projets. Le bilan du retour et de l'utilisation des préciputs, notamment, serait utile. Cette mission d'évaluation pourrait être réalisée dans le cadre de l'Alliance ATHENA si les moyens lui en sont donnés.

Deux sujets particuliers aux SHS devraient également faire l'objet de clarifications et de propositions.

Le premier est le possible financement de contrats doctoraux. Seules les SHS ne peuvent en bénéficier dans les projets ANR. La raison essentielle est que la durée des thèses en SHS dépasse généralement celle des projets financés et que l'encadrement des doctorants y est considéré comme moindre que dans les autres disciplines. Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière des porteurs de projets et des comités de sélection. Si les porteurs peuvent justifier de la qualité de l'encadrement apporté et de la bonne insertion du projet de thèse dans le projet, y compris en termes de calendrier, il n'y a aucune raison de ne pas accorder de financement à ce titre.

Il est souhaitable de mettre fin à l'exclusion des financements des contrats doctoraux en SHS, sous conditions de faisabilité dans les délais du projet.

Le second est celui du financement de la collecte de données pour les SHS. A ce stade, elle est très insuffisante à travers les projets. Les SHS, comme les autres disciplines, ont besoin de pouvoir financer les investissements en données nécessaires à la conduite de leurs projets de recherche.

Cela nécessite pour le moins un renforcement des moyens donnés aux programmes Corpus pour les SHS, et à leur régularité (un programme annuel serait souhaitable), ainsi que de développer des programmes de soutien ambitieux pour les grandes infrastructures de données en SHS.

V.6. Les investissements d'avenir

Les investissements d'avenir occupent une place très particulière pour la recherche française et son évolution structurelle. Exceptionnels, ils le sont par leur temporalité, par l'ampleur des montants engagés, et par les innovations institutionnelles qui l'accompagnent.

Ces investissements ont pour caractéristique de couvrir un très vaste spectre, mais ils renouent également avec des plans ambitieux antérieurs, tels le plan U3M ou les Actions concertées incitatives, par lesquels l'Etat a joué un rôle important de pilotage et de stimulation de la recherche et de ses structures.

Ces investissements font l'objet de procédures spécifiques, distinctes de l'allocation de moyens par l'ANR dans le cadre de ses appels à projets. Les investissements d'avenir suivent leur propre feuille de route, notamment en cohérence avec la SNRI.

Certains dispositifs ne concernent très marginalement ou pas du tout les SHS (plateau de Saclay, projet thématique « espace », « nucléaire de demain »...), et les disciplines de l'Alliance ne sont pas éligibles à l'intégralité des 21.9 milliards € investis. Cependant, la communauté scientifique en SHS s'est fortement mobilisée dans les différentes vagues de sélection.

L'enveloppe principale est allouée aux pôles d'excellence. Les SHS sont concernées par ces investissements sous 3 formes différentes : les initiatives d'excellence (Idex) ; les laboratoires d'excellence (Labex) ; les sites de l'opération Campus ; ainsi que, dans le cadre des projets thématiques, les « équipements d'excellence » (Equipex).

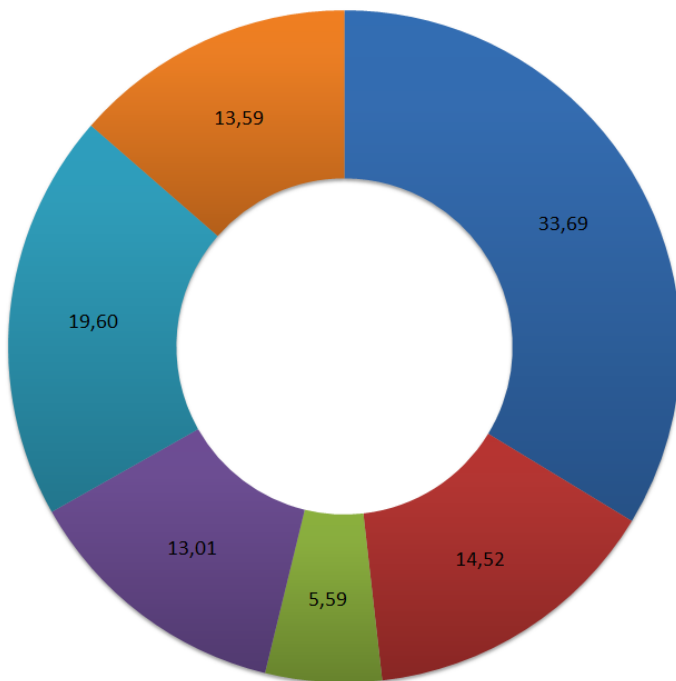
En SHS, les Equipex doivent concerner les domaines suivants : bibliothèques numériques, équipements et dispositifs nécessaires aux missions de collecte, de production et diffusion des données. Comme le soulignait en effet le CDHSS en 2010 :

« Les infrastructures sont, contrairement à une idée reçue, indispensables aux Sciences de l'Homme et de la Société. Comme dans les autres disciplines, elles donnent des outils pour la recherche, elles contribuent à l'argumentation et à la formulation des problématiques, elles permettent de vérifier une analyse ou d'établir un résultat. »

Les appels d'offres réalisés en deux vagues dans le cadre des investissements d'avenir sont aujourd'hui achevés. Les résultats en sont connus et permettent un premier bilan global. Au total, en Sciences Humaines et Sociales, selon une première analyse publiée dans la lettre de l'InSHS³⁵, 11 Equipex ont été retenus pour un budget de 55,5 millions € et 39 Labex bénéficieront de l'apport de 309 millions € (dont une partie consommable). Sans surprise, la présence des UMR que le CNRS porte avec les universités et les grands établissements est massive : 107 d'entre elles sont impliquées par ces projets ainsi que 16 UMS ou autres structures CNRS sur 304 structures de l'Institut. Dans son analyse, l'InSHS considère que « le résultat est tout à fait satisfaisant ainsi que la part que les SHS représentent finalement dans le total des projets sélectionnés ». En termes de financement, les SHS obtiennent nettement moins que leur part dans l'emploi

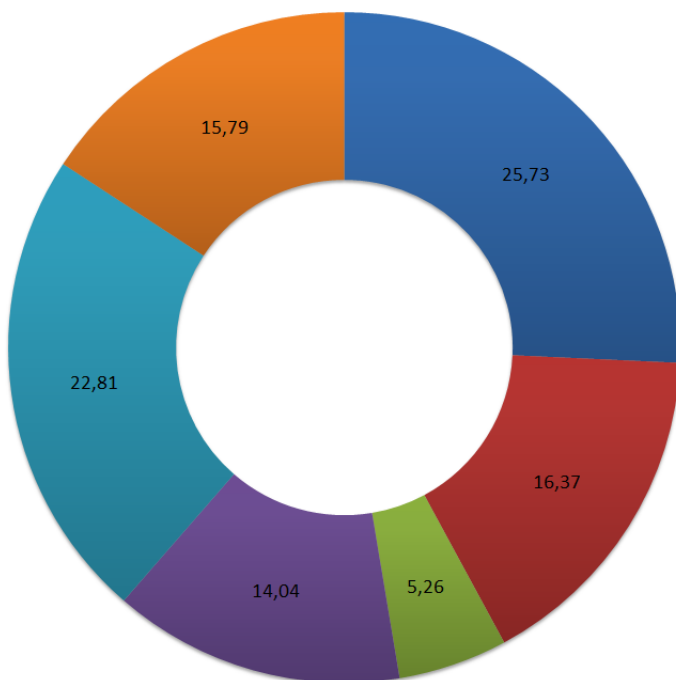
³⁵ N°16, mars 2012

total de la recherche, et les montants attribués sont en moyenne plus faibles que pour les autres secteurs, si l'on considère les données sur les Labex analysées par l'INSHS (voir graphique ci-dessous).



LABEX – Vagues 1 & 2
Répartition des financements
selon les domaines scientifiques

- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences de la matière et de l'énergie
- Nanotechnologies
- Sciences de l'écologie et de l'environnement
- Sciences humaines et sociales
- Sciences du numérique et mathématiques



LABEX – Vagues 1 & 2
Répartition du nombre de projets
selon les domaines scientifiques

- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences de la matière et de l'énergie
- Nanotechnologies
- Sciences de l'écologie et de l'environnement
- Sciences humaines et sociales
- Sciences du numérique et mathématiques

Source des graphiques : lettre de l'INSHS, n°16, mars 2012.

Si l'on considère la localisation géographique des porteurs de projets, la répartition entre la région parisienne et les autres régions est de 31/19. Mais cela n'épuise pas le sujet de l'analyse géographique des bénéficiaires, puisque certains projets ne sont pas limités à une seule région. La moitié des projets sont associés à des Idex, en incluant parmi eux le PRES h3S et le PRES Université de Lyon (UdL).

La prise en compte des thématiques fines, de la localisation des différentes UMR et EA, ainsi que des effectifs de chercheurs et d'enseignants-chercheurs impliqués dans les projets doit faire l'objet d'une analyse détaillée dont le groupe n'a pas pu encore disposer.

A ce stade, on ne peut que considérer que les investissements d'avenir sont une formidable opportunité pour le développement de grands projets collaboratifs en SHS, mais leur mise en place pose également un certain nombre de questions très concrètes. Les principales concernent les coûts d'infrastructure importants liés à ces projets pour les structures porteuses, car la multiplication des entités et des formes de coopération s'accompagne d'un alourdissement des fonctions de gestion, non pris en charge par le financement sur contrat, d'un risque de précarisation et de déstabilisation des équipes engendré par le financement exclusif d'emplois en CDD, pour des durées d'ailleurs nécessairement inférieures aux dix années d'horizon des projets, et de risques engendrés par la coexistence à moyen et long termes de ces structures et des équipes et unités « classiques ».

Ainsi le CNRS souhaite « que l'UMR demeure la brique de base de l'organisation de la recherche et que ces Equipex et Labex soient gérés comme des projets, évitant ainsi le risque de l'institutionnalisation et de l'alourdissement des procédures. Ce seront aussi les conditions de leur succès »³⁶. Ces questions seront largement évoquées lors des prochaines Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le groupe de travail pourrait poursuivre sa réflexion sur ces questions, sur la base d'un bilan détaillé à réaliser des investissements d'avenir pour les SHS.

³⁶ Lettre de l'INSHS, n°16, mars 2012.

VI. CONCLUSION

Le paysage de la recherche a connu de nombreuses transformations au cours des 15 dernières années, au premier rang desquelles une redéfinition de la place et du rôle de l'Etat.

Recentré sur son rôle légiférant et d'orientation, l'Etat a confié à des agences indépendantes de l'exécutif le pilotage et le financement (ANR) ainsi que l'évaluation de la recherche (AERES). Les universités et organismes de recherche ont vu dans le même temps s'accroître leur initiative (logique « *bottom-up* ») aussi bien pour la proposition de projets, la constitution de réseaux, ou la naissance d'entités collectives comme les PRES, l'Etat n'intervenant que pour valider ou labelliser ces initiatives. L'Alliance ATHENA se montre attachée à une démarche collective, et affirme sa volonté de partager l'information et de construire une stratégie complémentaire, en renforçant la capacité des acteurs à définir une stratégie scientifique et pédagogique. Cette démarche partenariale doit être préservée et entretenue.

Depuis 1999 et notamment le rapport Supiot, les SHS ont très fortement évolué en France. Pour autant, on n'a pas rompu avec les grandes lignes d'organisation qui sont les leurs depuis plusieurs décennies : universités massifiées organisées autour des disciplines, CNRS concentrant dans ses laboratoires une majorité des chercheurs à temps plein³⁷, EPST spécialisés autour de grandes thématiques, et grandes écoles qui restent quantitativement marginales dans la coopération et la production scientifiques.

Dans le même temps, la recherche française prenait un grand virage, en s'engageant massivement dans une « culture de projet » désormais largement diffusée, au diapason de la plupart des pays européens et de l'OCDE.

Ces réformes successives ont eu des conséquences, à la fois en renforçant des pôles d'excellence à forte visibilité, et en voyant émerger des formules souples adaptées aux besoins concrets de la recherche en SHS.

L'espace français de la recherche en SHS est en train de se stabiliser après des réformes structurelles lourdes et la création d'une série de dispositifs. Si les effets du plan U3M et du plan Campus sont désormais visibles, les initiatives d'excellence financées par le « grand emprunt » n'en sont qu'à leurs débuts.

Les dispositifs d'excellence d'une part, l'implantation des MSH de l'autre, dessinent à l'heure actuelle un maillage de la quasi-totalité des régions métropolitaines. Depuis de nombreuses années se conforme une nette tendance à la constitution de pôles renforcés. Cette polarisation est tout d'abord une ressource pour

³⁷ Dans les UMR, les chercheurs du CNRS à plein temps sont néanmoins minoritaires par rapport aux enseignants-chercheurs (1 CNRS pour 4 à 5 EC).

renforcer l'attractivité des établissements français et pour conduire des échanges multiples et variés au sein et entre les disciplines. Il importe simplement que ces pôles dynamisent l'ensemble des forces de recherche et d'enseignement supérieur. La politique d'excellence, et la polarisation qu'elle accompagne, contient en effet également un risque d'accroître excessivement les écarts entre acteurs de la recherche.

C'est ce nouveau cadre, enrichi et complexifié, dont il faudra poursuivre l'évaluation au fil du temps, indépendamment des analyses poussées sur certaines composantes³⁸. Un bilan complet est sans aucun doute encore prématuré, mais l'Alliance devrait appeler à la vigilance des acteurs et des tutelles pour que la plus grande attention soit portée à la clarification des rôles respectifs et l'articulation la plus fluide entre les entités existantes. Il n'a échappé à personne en effet, que le « mille-feuilles » institutionnel déjà décrié pour sa complexité dans les années 1990 et 2000, s'est encore épaissi. Néanmoins, il est difficile d'envisager hâtivement sa réduction, alors que les structures les plus anciennes (universités, CNRS, établissements de recherche, ...) remplissent leurs missions avec qualité et ont évolué récemment pour les assurer avec plus d'efficacité. Quoi qu'il en soit, les prochaines Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en ont fait un de leurs axes de réflexion.

A cette étape, le groupe de travail structuration s'est attaché à définir trois domaines de vigilance accompagnés de propositions et ouvrir de nouvelles pistes de réflexion (cf. pages suivantes).

³⁸ Rapport de l'IGAENR sur les PRES dès 2010, notamment.

❖ DOMAINES DE VIGILANCE ET PROPOSITIONS

RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES ORGANISMES AU PLAN STRATEGIQUE ET AU PLAN DU QUOTIDIEN DES CHERCHEURS.

- Préserver un système d'évaluation commun indépendant de la tutelle des unités de recherche : évaluer selon les mêmes critères les Equipes d'accueil (ou Equipe propres des universités) et les UMR ;
- Mieux coordonner l'action des tutelles des Unités de recherche pour tirer parti de l'association entre des chercheurs à plein temps et des enseignants-chercheurs ;
- Maintenir et développer les formes de mise en délégation pendant une période donnée pour permettre aux enseignants-chercheurs de se consacrer pleinement à la recherche en liant cet accueil à la préparation des HDR et en y incluant les professeurs dans le cadre de projets coopératifs ;
- Encourager les universités à favoriser la préparation des HDR par leur personnels maîtres de conférences en utilisant les possibilités des « congés pour recherches ou conversions thématiques » et faire de ces mesures un élément reconnu de l'examen des politiques d'établissement ;
- Pour les projets à long terme, les chaires mixtes gardent tout leur intérêt ;
- Instituer les réunions régulières par établissement ou par site entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes pour construire des constats communs, discuter des stratégies propres à chacun des partenaires et établir les points de convergence ;
- Renforcer la capacité des Equipes d'accueil propres aux établissements universitaires à participer à la réflexion sur les orientations des politiques nationales de recherche en lien avec le contexte international ;
- Encourager les tutelles des MSH à définir une stratégie partagée pour chacune des Maisons.

DEVELOPPER LA CAPACITE D'INITIATIVE DES CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN PRESERVANT LES STRUCTURES INTERINSTITUTIONNELLES ET EN FACILITANT LES ECHANGES AU PLAN NATIONAL.

- Charger l'Alliance ATHENA de suivre avec une attention particulière l'évolution des missions, des formes d'organisation et des modalités de labellisation des MSH définies comme éléments d'une infrastructure de recherche ;
- Donner à Alliance ATHENA, par sa capacité à représenter les intérêts sectoriels des SHS de façon non exclusive (c'est-à-dire non contradictoire avec les sciences de la vie, de l'environnement et de l'information) la mission de définir les conditions d'évaluation et prise en charge financière des réseaux de recherche à caractère pérenne et structurant
- Encourager les politiques de mutualisation des moyens tant au plan territorial que national, en s'appuyant notamment sur les MSH, et faciliter l'accès des chercheurs et enseignants-chercheurs aux équipements de recherche et aux formes de valorisation de la recherche
- Maintenir le soutien aux réseaux de recherche en privilégiant les réseaux à caractère national, européen ou international
- Encourager les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à faciliter la participation individuelle des chercheurs, enseignants chercheurs et doctorants aux réseaux de recherche nationaux et internationaux en recherchant les mécanismes d'attribution de soutiens simples et adaptés
- Renforcer le rôle des universités dans le pilotage du GIS Réseau national des MSH et soutenir la dynamique des MSH à travers le réseau.

- Développer les relations entre l'Alliance ATHENA et l'ANR, notamment pour la définition des thématiques d'appels à projets SHS et transdisciplinaires, mais aussi en effectuant un bilan scientifique qualitatif et quantitatif des retombées des financements de l'ANR en SHS, en intégrant le coût pour les porteurs de la gestion des projets, ainsi que de la mutualisation des savoirs liés à la réussite de projets
- Favoriser dans la programmation des agences de financement de la recherche les appels à projets sur des thématiques trans-sectorielles (donc impliquant pour certaines d'entre elles les SHS) en s'attachant à l'équilibre des disciplines au sein des comités d'évaluation
- Inclure les coûts d'infrastructures et des fonctions support dans tous les financements sur contrats
- Mettre fin à l'exclusion par l'ANR des financements des contrats doctoraux dans le secteur des SHS en mettant en évidence la qualité d'encadrement dont ils bénéficieront
- Développer des programmes de soutien ambitieux pour les grandes infrastructures de données en SHS.

❖ PISTES DE REFLEXION

- Mesurer les conséquences des investissements d'avenir tant en termes scientifiques que d'emplois et appréhender les effets structurants, géographiques ou institutionnels, sur la recherche en SHS ;

- Proposer des modalités pratiques de simplification des empilements institutionnels et de structures de gouvernance associées ;

- Envisager les interfaces avec les autres Alliances ;

- Apprécier les conséquences du fonctionnement en réseau et en projet sur les carrières des personnels, notamment celle des enseignants-chercheurs.

VII. ANNEXES

vii.1. Liste des participants

François WEIL

Président EHESS

Animateur

Chantal CASES

Directrice de l'INED

Rapporteure

- **Michel AUDIFFREN**

Université de Poitiers

- **Jacques COMMAILLE**

Professeur des Universités

Ecole Normale Supérieure de Cachan

- **Katia BEGUIN**

Maître de conférences en histoire

Université de Paris I

- **Alain MAROUANI**

Président de l'Université de Nice

- **Patrice BOURDELAIS**

Directeur

Institut des Sciences Humaines et Sociales

- **Marie-Claude MAUREL**

Directrice d'Etudes

EHESS

- **Martine BUNGNER**

Directrice Adjointe

CERMES 3

- **Jean-Luc PINOL**

Directeur

ADONIS

- **Olivier BUTTNER**

CNRS

- **Laurent VIDAL**

Directeur

Département société

IRD

- **Philippe CASELLA**

Directeur

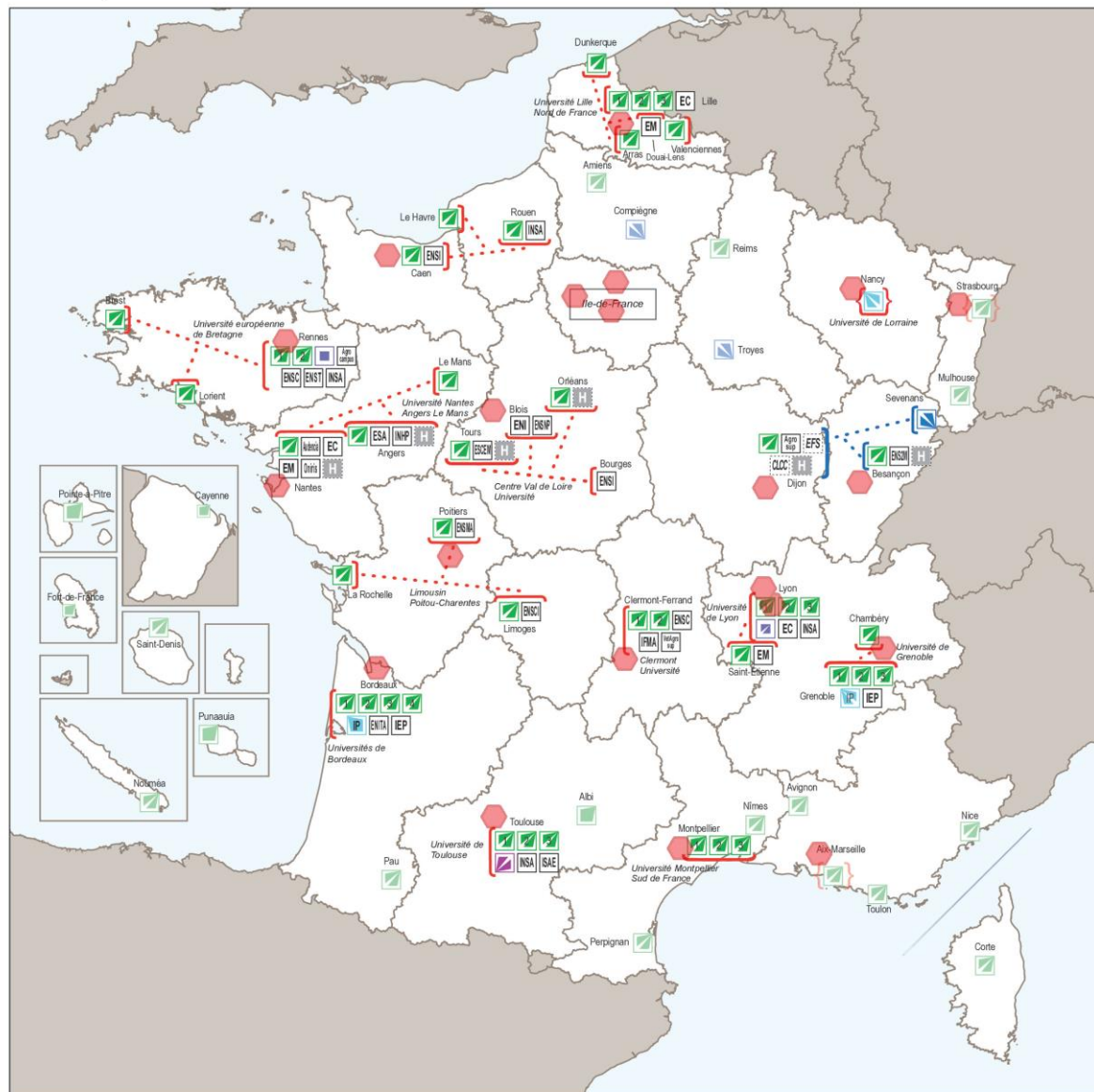
Direction du développement
de la recherche

EHESS

VII.2. Répartition des PRES et des MSH sur le territoire



Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur



Établissements d'enseignement supérieur

- Universités
- Universités autonomes
- Universités de technologie autonomes
- Instituts nationaux polytechniques autonomes
- Grands établissements
- Écoles normales supérieures - ENS
- Écoles normales supérieures autonomes
- Autres établissements d'enseignement supérieur

Etablissement issu d'une fusion { }

Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (membres fondateurs)

EPSC (établissement public de coopération scientifique)

FCS (fondation de coopération scientifique)

Autres établissements et organismes

CHR, CHRU, CHU Divers

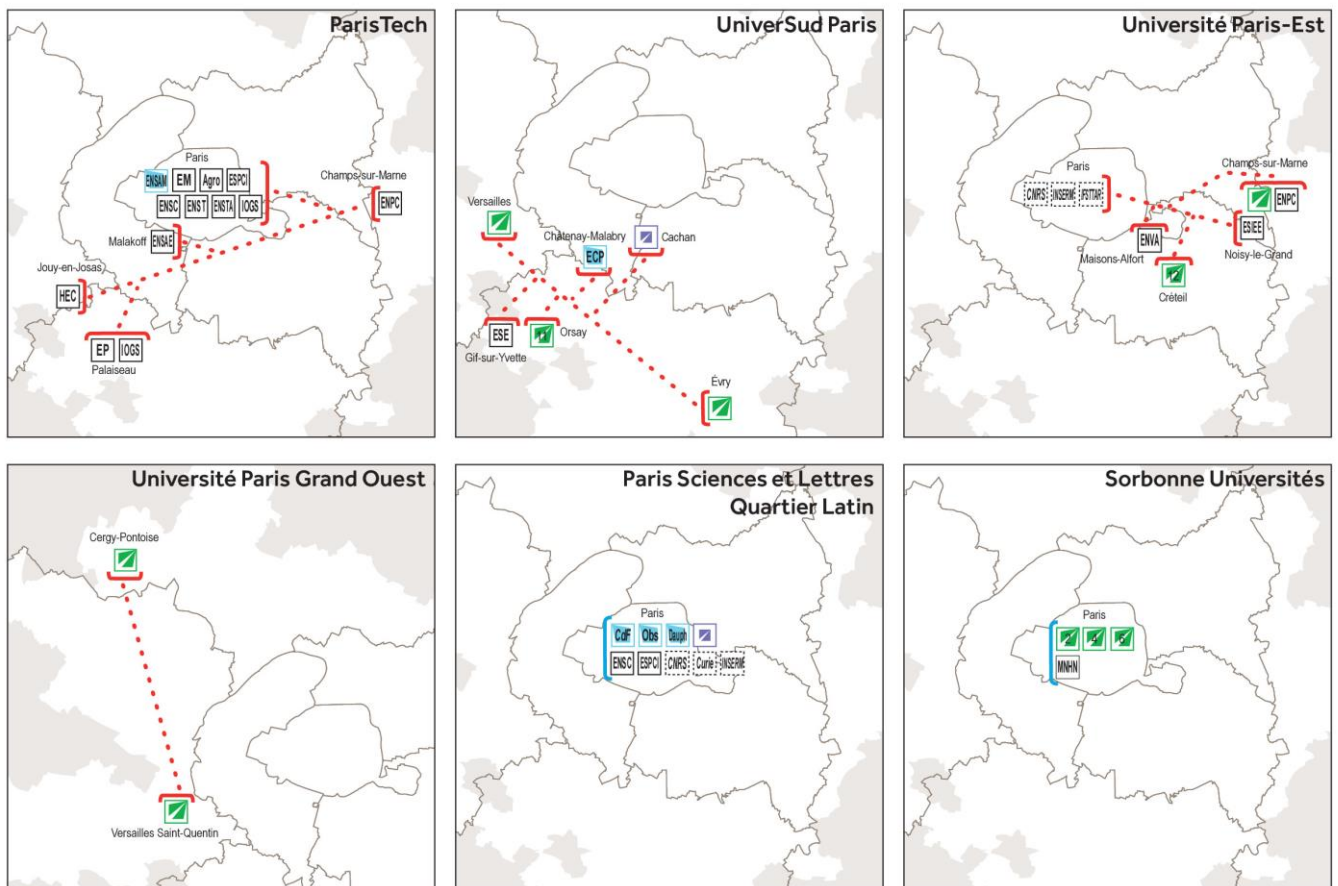
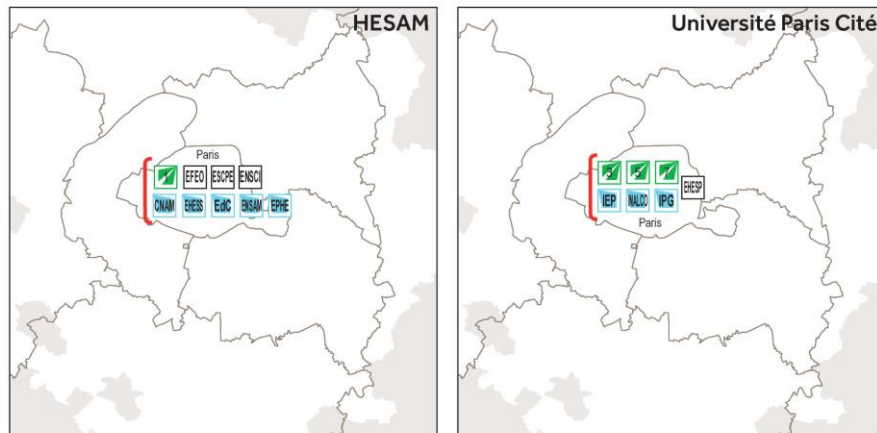
Maison des Sciences de l'Homme



Source : MESR - DGESIP / DGRI - CST
Réalisation : MESR - DGESIP / DGRI - SIES

février 2012

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur en Ile de France

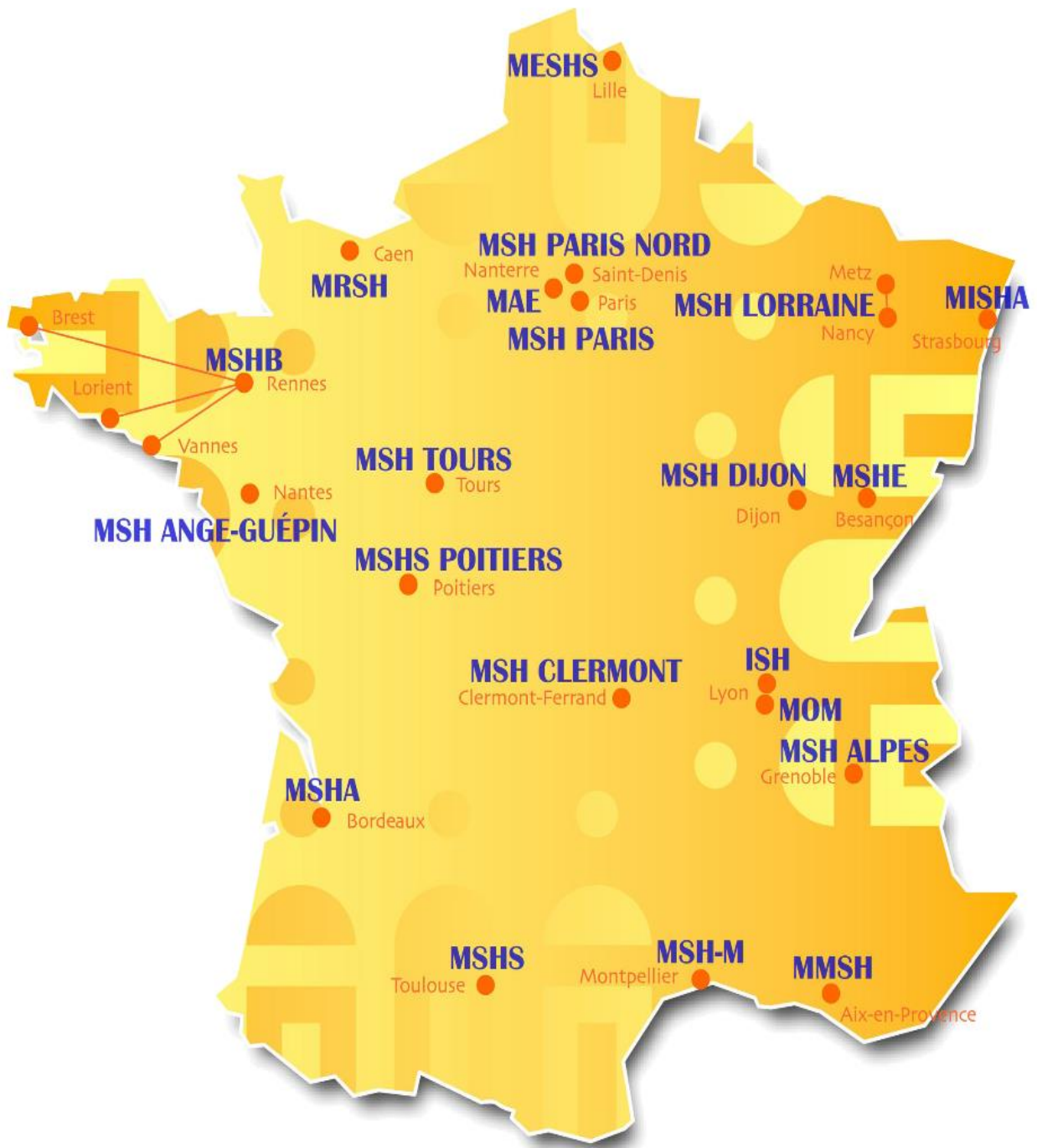


- Établissements d'enseignement supérieur
- Universités
 - Universités autonomes
 - Universités de technologie autonomes
 - Instituts nationaux polytechniques autonomes
 - Grands établissements
 - Écoles normales supérieures - ENS
 - Écoles normales supérieures autonomes
 - Autres établissements d'enseignement supérieur

- Etablissement issu d'une fusion { }
- Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (membres fondateurs)
- EPCS (établissement public de coopération scientifique)
 - FCS (fondation de coopération scientifique)
- Autres établissements et organismes
- CHR, CHRU, CHU
 - Divers



VII.3. Les MSH en 2012



Statuts et répartition des effectifs des MSH en 2011

Dénomination	Localisation	Agents CNRS	Agents Université	Unités CNRS	Statut
Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René GINOUVES –MAE	Nanterre	37	4 (+19)	4	USR 3225
Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean POUILLOUX – MOM	Lyon	21	10 (+4)	5	USR 3439
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme – MMSH	Aix-en- Provence	17	11 (+1)	11	USR 3125
Institut des Sciences de l'Homme – MSH	Lyon	13	8 (+7)	13	USR 3385
Maison de la Recherche en Sciences Humaines – MRSH	Caen	11	20	5	UMS 843*
Maison Européenne des Sciences de l'Homme – MESHS	Lille	8	5 (+9)	8	USR 3185
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société – MSHS	Poitiers	8	4 (+3)	3	UMS 842*
Maison des Sciences de l'Homme Ange GUEPIN – MSH *	Nantes	8	3 (+7)	6	GIP*
Maison des Sciences de l'Homme – MSH	Dijon	6	7 (+11)	8	UMS 2739*
Maison des Sciences de l'Homme Alpes – MSHA	Grenoble	6	5	9	USR 3394
Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude-Nicolas LEDOUX – MSHE	Besançon	5	3 (+7)	3	USR 3124
Maison des Sciences de l'Homme – MSH	Tours	4	4 (+7)	2	UMS 1835*
Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne – MSHB	Rennes	4	7 (+1)	(10)	UMS 3122*

Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme Alsace – MISHA	Strasbourg	3	6 (+3)	2	USR 3227
Maison des Sciences de l'Homme – MSH	Clermont- Ferrand	3	8 (+4)	4	UMS 3108*
Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord – MSHPN	Saint-Denis	2	17 (+9)	0	USR 3258
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société – MSHS	Toulouse	0	1	10	USR 3414
Maison des Sciences de l'Homme Lorraine – MSHL	Nancy-Metz	0	11 (+1)	0	USR 3261
Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine – MSHA *	Bordeaux	0	12	1	Association loi 1901
Fondation Maison des Sciences de l'Homme – FMSH *	Paris	0	85 (+84)	0	Fondation privée
Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier – MSHM	Montpellier	0	5 (+1)	0	GIS
TOTAL		156	236 (+178)	94 (+10)	
<i>Dénomination</i>	<i>Localisation</i>	<i>Agents CNRS</i>	<i>Agents Université</i>	<i>Unités CNRS</i>	<i>Statut</i>

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Aubert, François (d'), *Vers un partenariat renouvelé entre organismes de recherche, universités et grandes écoles*, rapport à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avril 2008
- Aust, Jérôme & Crespy, Cécile, « Napoléon renversé ? Institutionnalisation des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réforme du système académique français », *Revue française de science politique*, vol.59, 2009/5, p.915-938
- Aust, Jérôme & Cret, Benoît, « L'Etat entre retrait et réinvestissement des territoires : les délégués régionaux à la recherche et à la technologie face aux recompositions de l'action publique », *Revue française de sociologie*, n°531, 2012/2, p.3-33
- Bezes, Philippe & Chauvière, Michel & Chevallier, Jacques & Montricher, Nicole de & Ocqueteau, Frédéric (s.d.), *L'Etat à l'épreuve des sciences : la fonction recherche dans les administrations sous la Vème République*, La Découverte, 2005
- Bowen, John-R. & Bentaboulet, Martine (2002), « On the Institutionalisation of the "Human and Social Sciences" in France », *Anthropological Quarterly*, vol. 75, 537-56.
- Cappelin, Riccardo, "Les réseaux internationaux de connaissance et d'innovation dans le cadre de l'intégration, de la cohésion et de l'élargissement européens", *internationales des sciences sociales*, n°180, 2004/2, p.231-252
- Chatriot, Alain & Duclert, Vincent (s.d.), *Le gouvernement de la recherche, histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès-France au général de Gaulle (1953-1969)*, La découverte, 2006
- CNRS, "Les structures fédératives", dossier spécial, *La lettre du département sciences de l'Homme et de la société*, n°68, août 2003.
- CNRS-INIST, *L'organisation de la recherche scientifique publique en France et à l'étranger, étude documentaire*, 2006
- Coll., « CNRS : sécession des sciences humaines ? », dossier spécial, *Le débat*, n°73, janvier-février 1993
- Coll., *Re-inventing the Social Sciences*, OCDE, 2004
- Coll., « recherche et politique de la recherche », *Le débat*, n°162, novembre-décembre 2010
- Commaille, Jacques (s.d.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, La documentation française, 2006
- Commission Gulbenkian pour la restructuration des sciences sociales, *Ouvrir les sciences sociales*, Stanford University Press, 1996
- Conseil national d'évaluation de la recherche, *Pour une meilleure évaluation de la recherche publique en sciences humaines et sociales*, tomes 1 & 2, La Documentation française, 2006

- Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, *Premier rapport annuel d'activité*, présenté par Alain Supiot, juin 1999
- *Ibid.*, *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF, 2001
- Conseil pour le développement des humanités et des sciences humaines, *Pour des sciences humaines et sociales au cœur du système d'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche par Marie-Claude Maurel, octobre 2010
- Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, *Vers un nouveau paysage de la recherche, rapport d'activité 2005-2006*, La Documentation française, 2007
- *Ibid.*, *Jeunes chercheurs et jeunes enseignants-chercheurs, statut et conditions de travail*, La Documentation française, 2007
- Cour des comptes, *La valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)*, juin 1997
- - , « La gestion de recherche dans les universités », octobre 2005
- - , « Les réseaux thématiques de recherche avancée », *Rapport annuel*, février 2012
- Cytermann, Jean-Richard, *La mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)*, rapport n°2007-079, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, septembre 2007
- Dalsheimer, Nadine & Despréaux, Denis, « Analyse des classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur », *Education et formation*, n°78, novembre 2008
- Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union Européenne, *Rapport d'information sur l'organisation de la recherche publique en Europe*, n°1885, 27 octobre 2004, par Daniel Guarrigue, député
- Fondation Réseau français des instituts d'études avancées, *Rapport d'activité- année 2009*
- Forbes, Ian & Abrams, Dominic, « La recherche internationale en sciences sociales : artisanat ou puissance émergente ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n°180, 2004/2, p.253-273
- Godelier, Maurice, *L'état des sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace européen de la recherche*, rapport remis au Premier ministre, avril 2002
- Guillaume, Henri & Macron, Emmanuel, « Enseignement supérieur, recherche, innovation. Quels acteurs ? », *Esprit*, décembre 2007, 160-187
- Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, *Les Maisons des sciences de l'Homme (MSH)*, rapport au ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, n°2004-141, octobre 2004
- - , *Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et reconfiguration des sites universitaires*, rapport n°2010-014, mars 2010

- Jeanneret, Josée, « Territorialisation des savoirs, savoirs territorialisés ? », actes du sixième colloque international à Genève, 25-26 mars 1993, *Politique et management public*, vol.12, n°2, 1994
- Larrouturou, Pierre, *Pour rénover l'enseignement supérieur parisien*, rapport final à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, février 2010
- Lemieux, Vincent, « La structuration du pouvoir dans les organisations universitaires », actes du sixième colloque international à Genève, 25-26 mars 1993, *Politique et management public*, vol.12, n°2, 1994
- Leridon, Henri, (2004), « L'avenir de la recherche en France : perspectives démographiques », *Population et société*, n° 403
- *Les sciences sociales dans le changement socio-politique* : [colloque tenu à Paris, les 6-7-mai 1983] / organisé par Rencontres-Sciences sociales ; textes présentés et rassemblés par Denis Duclos. Économica, 1985
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, 2011
- Papon, Pierre, « Research Institutions in France : between the Republic of Science and the Nation-State in Crisis », *Research Policy*, n°27, 1998, p.771-780
- Projet de loi de finances pour 2012, rapport n°3805, annexe n°33, « Politiques de la recherche », rapporteur spécial Jean-Pierre Gorges, député
- Projet de loi de finances pour 2012, rapport n°3806, « Recherche et enseignement supérieur », avis présenté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Olivier Jardé, député
- Projet de loi de finances pour 2012, rapport n°3807, « Grands organismes de recherche », avis de la commission des affaires économiques, Pierre Lasbordes, député
- Stratégie nationale de recherche et d'innovation, rapport du groupe de travail « Sciences humaines et sociales face aux changements globaux », 2009
- - , *Nouvelle nomenclature des sciences de l'homme et de la société*, décembre 2010
- Van Langenhove, Luk, « The Status of Social Sciences in Europe », *World Social Science Report*, UNESCO, 2010
- Wallerstein, Immanuel, "Social Sciences in the Twenty-First Century", *World Social Science Report 1999*, UNESCO, 1999